

Rapport annuel 2015

Ontario
College of
Teachers
Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Que fait l'Ordre?

L'Ordre a le mandat de réglementer et de régir la profession enseignante en Ontario dans le meilleur intérêt du public. L'Ordre :

- fixe les normes d'exercice et de déontologie pour la profession enseignante
- délivre, suspend et annule les certificats de qualification et d'inscription
- agréé les programmes et cours de formation à l'enseignement
- enquête sur les plaintes déposées contre ses membres et tient des audiences.

De plus, l'Ordre a le mandat de communiquer avec le public au nom de ses membres, ce dont il s'acquitte principalement par l'entremise de son site web et de son rapport annuel.

243 204

membres en règle.

28 %

des QA attribuées en 2015 étaient dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté.

11 %

des enseignantes et enseignants agréés en 2015 ont suivi leur formation à l'étranger.

Message de la présidente



L'élection du septième conseil de l'Ordre a eu lieu en 2015. Mes collègues du conseil m'ont élue présidente. La confiance qu'ils m'accordent pour représenter notre profession me touche énormément.

J'ai hâte de pouvoir continuer à travailler avec les membres du conseil dont le mandat a été prolongé et je tiens à remercier tous les membres nommés sortants de leur précieuse contribution et collaboration, tant au conseil qu'au sein des comités.

De nouveaux membres élus et nommés se sont joints à nous, et je sais que ce nouveau conseil continuera d'inspirer la confiance du public en la capacité de la profession enseignante de s'autoréglementer, et ce, dans l'intérêt du public.

Afin de renforcer son rôle de régie, l'Ordre a créé le comité de gouvernance, comité spécial dont le rôle est de prodiguer des conseils sur les questions de régie et de gestion des risques, et de veiller à ce que le conseil et l'Ordre fonctionnent collectivement en se conformant à la législation, à la réglementation et aux règlements administratifs pertinents. De plus, son rôle est de veiller à ce que l'Ordre respecte ses responsabilités fiduciaires.

Planification de la succession

La transition du sixième au septième conseil a permis d'ajouter sept nouveaux membres, qui ont apporté de nouvelles perspectives et de solides antécédents au conseil. Un nouveau programme de mentorat permet de puiser dans l'expérience des membres qui siègent au conseil depuis plus longtemps.

Ce programme de mentorat facultatif jumelle les nouveaux membres du conseil à des membres expérimentés et leur permet de s'asseoir ensemble pendant les réunions du conseil, encourageant ainsi de bonnes relations professionnelles. Tous les membres du conseil, quelle que soit leur ancienneté, peuvent apprendre les uns des autres.

Il n'est pas surprenant que le programme se soit avéré enrichissant pour tout le monde sur les plans personnel et professionnel.

Les recherches démontrent que les organismes qui appuient l'apprentissage reconnaissent qu'il s'agit d'un processus continu, et non d'un événement unique. L'Ordre offre des occasions de perfectionnement professionnel à tout son effectif, y compris aux membres du conseil et au personnel.

Afin que l'Ordre puisse jouer efficacement son rôle de régie, plusieurs activités de formation sont offertes au conseil pendant l'année, notamment : une formation à la présidence de comité par Deanna Williams, directrice de Dundee Consulting Group Limited et ancienne registraire de l'Ontario College of Pharmacists; une séance de formation sur la littératie financière; et une autre sur les séances parlementaires, dirigée par Lori Lukinuk, parlementaire professionnelle inscrite, et Douglas McCarthy, médiateur qualifié.

Honorer les futurs membres de la profession

En décembre 2015, j'ai eu le plaisir de rencontrer les trois boursières de cette année, lesquelles sont extrêmement méritantes de cette reconnaissance officielle. Le programme de bourses de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario appuie l'excellence en formation à l'enseignement par l'attribution de bourses à de futures enseignantes et futurs enseignants.

Cette année, Emily Runstedler est lauréate de la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson. Elle suit le programme concurrent de formation en enseignement au campus Brantford de l'Université de Nipissing, offert en partenariat avec le campus Laurier Brantford.

Parmi ses nombreuses expériences, notons son travail auprès d'élèves de l'élémentaire éprouvant des difficultés en lecture; l'enseignement de l'anglais à de nouveaux arrivants au Canada; et l'aide à des étudiants avec leurs travaux universitaires.

Alexis de la Torre est lauréate de la Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire. Elle suit le programme concurrent de formation en enseignement de l'Université Brock.

M^{me} de la Torre a été bénévole et employée à temps partiel au York Centre for Children, Youth and Families, et a beaucoup travaillé auprès d'élèves de 6 à 18 ans ayant des besoins et diagnostics complexes.

Nadine Wyczolkowski est lauréate de la Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur. Elle suit le programme concurrent de formation en enseignement de l'Université York.

L'emploi à temps partiel de M^{me} Wyczolkowski en tant qu'aide-enseignante au Kumon Math and Reading Centre lui a permis de travailler avec des élèves ayant différents besoins particuliers.

Je remercie sincèrement le sous-comité des bourses d'avoir examiné le grand nombre de demandes avec diligence et fait ses recommandations. Ce choix fut difficile, mais à la fois gratifiant. Les membres du sous-comité ont mentionné que ce fut un moment fort de leur contribution au conseil.

Les membres du conseil et le personnel de l'Ordre font preuve quotidiennement de leur engagement inébranlable pour la profession en jouant leur rôle avec soin et expertise. Les membres du conseil donnent généreusement de leur temps pour participer aux activités du conseil et aux réunions des comités. Le personnel de l'Ordre travaille avec

diligence pour s'assurer que nos membres obtiennent les meilleurs services possible.

Je transmets à chacun d'eux mes remerciements et mon admiration pour les nombreuses façons dont ils ont contribué à la défense de l'intérêt du public, et j'envisage avec enthousiasme la poursuite de notre succès en 2016.

Angela De Palma, EAO

Message du registraire



Les Ontariennes et Ontariens peuvent être très fiers du travail que l'Ordre a accompli en 2015. Le leadership dont nous avons fait preuve lors du lancement du programme de formation à l'enseignement prolongé et de la publication de la recommandation professionnelle sur le devoir de signaler, par exemple, montre bien que nous avons continué à appuyer l'apprentissage de nos membres et à assurer au public que les enseignantes et enseignants sont des professionnels qui ont à cœur de poursuivre leur croissance, leur développement et leur apprentissage.

Le programme prolongé a modifié des éléments fondamentaux de la formation en enseignement. Il s'agit désormais d'un B. Éd. de quatre sessions qui comprend un stage pratique deux fois plus long. En outre, le programme tient compte des défis et de la réalité au sein des salles de classe d'aujourd'hui; il aborde plus en profondeur certaines matières, comme les mathématiques; et il met davantage l'accent sur le bien-être et la santé mentale, les relations avec les élèves, les parents et la communauté, et l'intégration de la technologie dans l'apprentissage.

En collaboration avec les facultés d'éducation de l'Ontario, l'Ordre a créé un guide

d'agrément pour faciliter la compréhension des nouveaux éléments du programme prolongé. Ce guide tient compte des nouvelles conditions du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Le conseil a modifié le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner en fonction des changements issus de la mise en œuvre du programme prolongé. Les personnes qui désirent s'inscrire à l'Ordre mais qui ont achevé leur programme avant le 1^{er} septembre 2015 peuvent suivre des cours menant à une QA de l'annexe C pour se conformer à la nouvelle exigence relative à la durée.

Les consultations et la communication ont aussi joué un rôle important dans l'élaboration et le lancement de notre recommandation professionnelle sur le devoir de signaler, lequel oriente les membres qui soupçonnent qu'un enfant est victime de maltraitance ou de négligence. Cette recommandation vise à enrichir le jugement professionnel de nos membres d'un bout à l'autre de la province. En tant qu'ordre professionnel, il nous incombe, d'un point de vue légal et éthique, de fournir de telles recommandations à nos membres.

Élaborée à l'aide de la rétroaction de notre conseil, de nos membres, de notre personnel, de nos partenaires en éducation, ainsi que de représentants des services de la protection de l'enfance et des services de police, la recommandation explique ce qu'il faut signaler, quand et comment faire un signalement et à qui s'adresser. Nous avons envoyé directement le document par la poste à nos 243 204 membres. Cela leur a permis de se familiariser avec les signes de maltraitance et de négligence afin de pouvoir faire rapport immédiatement de leurs soupçons et de réfléchir pour s'assurer qu'ils ont fait tout leur possible pour protéger les enfants. Le conseil a approuvé la recommandation professionnelle en juin. Se sont ensuivies des séances d'information à l'intention de nos partenaires en éducation et des médias à Ottawa, à Sudbury, à Thunder Bay, à Windsor et à Saint Catharines. Des représentants des sociétés d'aide à l'enfance et des services de police locaux se sont joints à nous pour examiner quels seraient les obstacles au signalement de maltraitance et de négligence d'un enfant.

Les enseignants savent qu'il faut comprendre avant d'agir. Le programme prolongé et la recommandation professionnelle exemplifient nos efforts pour améliorer la connaissance, la compréhension et le jugement professionnel de nos membres. Mais il existe bien d'autres exemples!

En 2015, nous avons continué d'informer le public sur notre rôle grâce à une initiative publicitaire à la radio et en ligne, ainsi qu'à l'aide de blogues, d'événements communautaires et de visites à la moitié des 72 conseils scolaires de l'Ontario. Le nombre d'abonnements à *La Norme*, notre cyberbulletin trimestriel, a augmenté de 100 pour cent au cours des neuf premiers mois de l'année. En outre, plus de 40 centres de la petite enfance

ont demandé qu'on leur envoie plus de 13 500 brochures, en français et en anglais.

Nous avons également simplifié nos processus et procédures. Notre application a été modifiée afin de permettre à nos membres, entre autres, d'user plus facilement de leur jugement professionnel en votant aux élections du conseil de 2015.

Les fournisseurs de cours menant à une QA peuvent désormais mettre à jour les renseignements sur leurs programmes en temps réel, et ce, au profit de nos membres qui cherchent de nouvelles occasions d'apprentissage. Plus de 370 cours sont offerts en ligne et à 37 endroits d'un bout à l'autre de la province. Chaque année, nos membres suivent plus de 37 000 cours afin de répondre aux besoins des élèves et de mieux les comprendre, d'acquérir une nouvelle compétence ou d'explorer un tout autre domaine d'apprentissage.

En outre, nous avons amélioré notre demande d'inscription en ligne pour permettre aux postulantes et postulants de faire plus facilement le suivi du traitement de leur demande en consultant la page de statut de leur dossier.

À l'automne 2015, pour permettre à nos membres de rester à la fine pointe de la technologie, nous avons commencé à travailler sur une application adaptée aux tablettes. De plus, au cours de l'année, nous avons eu davantage recours aux médias sociaux Twitter et Facebook ainsi qu'aux cyberbulletins pour communiquer avec nos membres et le public.

Nous avons continué à suivre notre plan de travail pluriannuel pour améliorer l'accessibilité, conformément à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Nous avons notamment créé et

ajouté des sous-titres codés et non codés à nos vidéos pour les personnes qui peuvent voir mais pas entendre, et des descriptions vidéos pour celles qui peuvent entendre mais pas voir.

Nous avons aussi eu recours à la technologie pour améliorer l'efficacité des processus de travail à l'interne et de la demande d'inscription en ligne.

Dans le cadre de la révision continue de ses opérations, le comité du contrôle de la qualité a conclu que les nouveaux processus simplifiés qu'a mis en place l'Ordre lui permettent de remplir son mandat avec efficacité et efficience.

L'élection de notre septième conseil en 2015 constitue un important élément de notre travail de régie. De 2 mars au 7 avril, nos membres ont voté pour combler 23 sièges au conseil. Afin de faciliter ce processus, nous avons créé un formulaire en ligne pour aider nos membres à autoévaluer s'ils sont admissibles à soumettre leur candidature. De plus, pour la première fois, nos membres ont pu voter par l'entremise d'un appareil mobile.

Service exemplaire

Les élections du conseil en 2015 ont entraîné de nombreux changements :

Les membres du conseil qui ont été en service jusqu'au 30 juin, mais qui ont terminé leur mandat après les élections, sont : Stefanie Achkewich, EAO; Alexander (Sandy) Bass, EAO; Evie Basztyk-Benishek, EAO; Christine Bellini, EAO; Merzak Damou, EAO; Irene Dembek, EAO; Gale Dores, EAO; Marc Dubois, EAO; Jacqueline Gray, EAO; Allyn Janicki, EAO; Mary Lou Mackie, EAO; Adannaya Nwaogu, EAO; Liz Papadopoulos, EAO; Louis Sloan, EAO; Kara Smith, EAO; et Demetri Vacratsis, EAO. Le mandat de

Clyde Glasgow, EAO a pris fin le 24 juin 2015 et celui de Monique Lapalme Arsenault, le 18 juin.

À la suite des élections, se sont joints au conseil : Brian Beal, EAO; Irene Cheung, EAO; Ann Ciaschini, EAO; Susan Elliott-Johns, EAO; Tim Gernstein, EAO; Shannon Marcus, EAO; Richard Michaud, EAO; William Ngassam, EAO; Sara Nouini, EAO; Rob Ryan, EAO; Anthony Samchek, EAO; Jennifer Stewart, EAO; Stéphane Vallée, EAO; et Nicole Van Woudenberg, EAO.

De plus, nous avons accueilli les nouveaux membres nommés suivants : Tom Potter (le 22 juillet); Jane Ishibashi (le 25 août); et Marie-Thérèse Hokayem (le 8 septembre). Deux nouveaux membres élus se sont joints au conseil le 15 octobre : Brigitte (Bidal) Piquette, EAO; et Ravi Vethamany, EAO.

Le mandat de nombreux membres du conseil a chevauché le sixième et le septième conseil : Jean-Luc Bernard, EAO; Shabnum Budhwani; Marie-Louise Chartrand; Monique Châteauevert (jusqu'au 8 juillet); Angela De Palma, EAO; Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO; Dobi-Dawn Frenette (jusqu'au 18 décembre); Robert Gagné; Godwin Ifedi; Matthew Kavanagh, EAO; Shanlee Linton, EAO; Myreille Loubert, EAO; Bill Petrie; Terry Price, EAO; Vicki Shannon, EAO; Wes Vickers, EAO; Ronna Warsh; et Marie-Claude Yaacov.

Le 6 juillet a eu lieu la réunion inaugurale du nouveau conseil avec 14 nouveaux membres élus. Après les élections, il est resté deux postes vacants pour la région du Nord-Est. Brigitte (Bidal) Piquette, EAO et Ravi Vethamany, EAO ont rempli ces postes. En outre, sept membres élus sont retournés au conseil.

Finances

Le conseil a approuvé des lignes directrices pour aider ses membres à reconnaître les conflits d'intérêts réels et potentiels, ainsi que la partialité et l'apparence de partialité. De plus, les règlements administratifs de l'Ordre précisent dorénavant que, dans le cadre de son rôle, le comité des finances sert aussi de comité d'audit et doit examiner la portée de l'audit annuel, les honoraires d'audit et les constatations d'audit.

Grâce à une gestion prudente et une recrudescence de nouveaux membres qui ont réglé leur cotisation annuelle vers la fin de l'année, l'Ordre a bénéficié d'un excédent de fonctionnement de 1 137 174 \$; son budget de fonctionnement de 2015 a été de 40 741 300 \$. Le conseil a maintenu la cotisation annuelle à 150 \$. Un peu plus de 4 800 personnes ont présenté une demande d'inscription à l'Ordre avant la mise en œuvre du programme de formation à l'enseignement prolongé, ce qui a fait grimper le nombre total de membres à 243 204 pour l'année.

Une année d'accomplissements

En mars, Liz Sandals, la ministre de l'Éducation de l'Ontario, s'est adressée au conseil. Elle a félicité l'Ordre pour avoir défendu la profession enseignante et appuyé les recommandations de l'enquête sur le décès de Jeffrey Baldwin portant sur le devoir des membres de déclarer s'ils soupçonnent qu'un enfant est maltraité ou négligé.

Le comité de protection de l'intérêt public a continué à transmettre ses rapports au conseil sur les sujets suivants : perfectionnement professionnel et actualité; lettres d'approbation temporaire; lettres de permission; élaboration de recommandations professionnelles; et processus d'agrément.

En juin, le conseil a officiellement prolongé le projet pilote d'accepter les présentations du public à ses réunions trimestrielles. On avait enjoint au comité exécutif d'examiner et de faire des recommandations sur l'initiative en juin 2017.

Le conseil a approuvé la création d'un processus de perfectionnement professionnel continu pour veiller à ce que les membres du conseil restent à l'affût des enjeux liés à la législation en éducation et dans d'autres domaines pertinents à leur rôle. On a aussi décidé que, dans la mesure du possible, le conseil utiliserait un logiciel pour voter, compter les votes et en faire rapport chaque fois qu'il y aurait un vote inscrit dans les procès-verbaux des réunions du conseil. Le conseil a adopté eSCRIBE pour voter et faciliter l'accès aux documents pertinents pour les réunions. Les membres du conseil ont pu accéder à ce logiciel, n'importe où.

Le conseil a recommandé à la ministre de l'Éducation de modifier la réglementation régissant les membres du conseil pour permettre la création d'un comité de gouvernance remplaçant les comités de mises en candidature et des élections.

Le conseil a aussi approuvé une politique sur les dons institutionnels pour le programme de bourses de l'Ordre. C'est avec plaisir que nous avons présenté la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson à Emily Runstedler, la Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire à Alexis de la Torre, et la Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur à Nadine Wyczolkowski.

L'Ordre a établi comme priorité organisationnelle de ne plus avoir recours au NAS dans ses pratiques commerciales. À l'avenir, nous allons poursuivre nos efforts pour que nos partenaires cessent aussi d'utiliser le NAS comme unique identifiant pour le transfert de données.

Enfin, nous avons révisé notre présentation destinée aux facultés d'éducation de l'Ontario en nous servant d'un logiciel et d'un outil de narration en mode infonuagique. Cette présentation visuellement accrocheuse porte sur cinq domaines : le professionnalisme et ses répercussions; la réglementation et l'autoréglementation; la place de l'Ordre dans le secteur de l'éducation; le rôle de l'Ordre; et les services et le soutien aux membres de l'Ordre.

Nous fixons la norme pour un enseignement de qualité, et notre travail continue de croître et d'évoluer. Nos priorités sont claires :

- faciliter la formation continue des membres
- accroître la participation des membres aux activités de l'Ordre

- améliorer l'efficacité du conseil et de ses comités
- élaborer un plan de communication à long terme visant à informer le public, à améliorer la transparence et à travailler en collaboration avec les autres organismes de réglementation pour encourager l'appréciation de la valeur de l'autoréglementation au sein du public.

Tout cela ne pourrait se concrétiser sans la direction et le leadership visionnaire de notre conseil; sans l'engagement, l'énergie et la créativité de notre personnel; et sans la généreuse participation de nos nombreux partenaires. À chacun d'entre eux, je tiens à exprimer ma gratitude.

Michael Salvatori, EAO

Survol

Coup d'œil sur l'Ordre

La majorité des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants, mais les directions d'école, les directions adjointes, les agentes et agents de supervision ainsi que les directrices et directeurs de l'éducation doivent aussi être membres pour occuper leur poste.

Notre mandat

L'Ordre réglemente et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. Il est chargé :

- d'élaborer les normes d'exercice et de déontologie
- de délivrer, de suspendre ou d'annuler les certificats de qualification et d'inscription
- d'agréer les programmes et cours de formation à l'enseignement
- de recevoir les plaintes déposées contre ses membres et de mener des enquêtes à ce sujet.

L'Ordre doit aussi communiquer avec le public au nom de ses membres. Le présent rapport annuel en est un exemple et le site de l'Ordre www.oeeo.ca en est un autre.

Dans l'intérêt du public

L'Ordre doit d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt du public. Ses politiques et initiatives visent à favoriser l'excellence en enseignement. L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon

responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt du public, comme en témoignent les normes d'exercice et de déontologie.

Dans l'intérêt de la transparence, le public peut accéder au tableau des membres dans le site web de l'Ordre afin de prendre connaissance de leurs qualifications et compétences. Le public peut assister aux audiences disciplinaires et lire dans la revue de l'Ordre et dans son site web un sommaire de chaque audience ainsi que de la décision prise.

Notre gestion

L'Ordre est régi par un conseil de 37 membres :

- 23 sont des membres de l'Ordre élus par leurs pairs pour un mandat de trois ans; les membres élus représentent l'ensemble des conseils scolaires catholiques et publics de langues française et anglaise, les paliers élémentaire et secondaire, les écoles indépendantes, les agentes et agents de supervision, les directions et directions adjointes, ainsi que les facultés d'éducation de la province.
- 14 sont des membres élus par le gouvernement provincial pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

Le conseil se réunit au moins quatre fois l'an pour élaborer et approuver diverses politiques et procédures.

Nos membres

Qui sont les membres de l'Ordre? Enseignantes et enseignants. Directions d'école. Directions adjointes. Agentes et agents de supervision. Directrices et directeurs de l'éducation. Tous doivent être membres de l'Ordre pour œuvrer au sein des écoles et systèmes scolaires financés par les fonds publics de la province. Ils travaillent aussi dans les facultés d'éducation, dans les associations d'enseignantes et d'enseignants, à l'Ordre, dans les écoles privées et dans de nombreux autres établissements scolaires ouverts aux enseignants et aux élèves en Ontario, ainsi qu'ailleurs au Canada et dans le monde. En 2015, l'Ordre comptait 243 204 membres.

Nos services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, lesquelles sont disponibles dans notre site web, à la bibliothèque Margaret-Wilson et dans nos revues trimestrielles *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*. Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de revendication de même que d'autres provinces du Canada se tournent de plus en plus vers l'Ordre pour en savoir davantage sur la certification des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger ainsi que le statut des programmes de formation à l'enseignement de partout dans le monde.

Nos partenaires

La force du système d'éducation de l'Ontario réside dans la richesse et l'étendue des connaissances et de l'expérience des personnes et groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les pédagogues et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les associations professionnelles pour cerner les enjeux et trouver des solutions. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter nos partenaires en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui concernent la profession enseignante.

Mandat de l'Ordre

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation professionnelle des enseignantes et enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignantes et enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de qualification et d'inscription.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de certificats autres que le certificat nécessaire pour adhérer à l'Ordre, notamment des certificats de qualification à titre d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres certificats.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

Conseil de l'Ordre (avant le 30 juin)

Membres élus



Stefanie Achkewich, EAO



Alexander (Sandy) Bass, EAO



Evie Baszyk-Benishek, EAO



Christine Bellini, EAO



Merzak Damou, EAO



Irene Dembek, EAO



Angela De Palma, EAO



Gale Dores, EAO



Marc Dubois, EAO



Jacqueline Gray, EAO



Allyn Janicki, EAO



Matthew Kavanagh, EAO



Shanlee Linton, EAO



Myreille Loubert, EAO



MaryLou Mackie, EAO



Adannaya Nwaogu, EAO



Liz Papadopoulos, EAO,
Présidente du conseil



Bill Petrie



Terry Price, EAO



Vicki Shannon, EAO



Louis Sloan, EAO



Kara Smith, EAO



Demetri Vacratsis, EAO



Wes Vickers, EAO

Membres nommés



Jean-Luc Bernard, EAO



Shabnum Budhwani



Marie-Louise Chartrand



Monique Châteauvert



Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO



Dobi-Dawn Frenette



Robert Gagné

Chef de la direction et registraire



E. Clyde Glasgow



Godwin Ifedi



Monique Lapalme Arseneault



Ronna Warsh



Marie-Claude Yaacov



Michael Salvatori, EAO

Conseil de l'Ordre (après le 4 juillet)

Membres élus



Brian Beal, EAO



Brigitte (Bidal) Piquette, EAO



Irene Cheung, EAO



Ann Ciaschini, EAO



Angela De Palma, EAO
Présidente du conseil



Susan Elliot-Johns, EAO



Tim Gernstein, EAO



Matthew Kavanagh, EAO



Colleen Landers



Shanlee Linton, EAO



Myreille Loubert, EAO



Shannon Marcus, EAO



Richard Michaud, EAO



William Ngassam, EAO



Sara Nouini, EAO



Terry Price, EAO



Rob Ryan, EAO



Anthony Samcheck, EAO



Vicki Shannon, EAO



Jennifer Stewart, EAO



Stéphane Vallée, EAO



Ravi Vethamany, EAO



Wes Vickers, EAO



Nicole van Woudenberg, EAO

Membres nommés



Jean-Luc Bernard, EAO



Shabnum Budhwani



Marie-Louise Chartrand



Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO



Robert Gagné



Marie-Therese Hokayem



Godwin Ifedi



Jane Ishibashi



Bill Petrie



Tom Potter



Ronna Warsh



Marie-Claude Yaacov

Chef de la direction et registraire



Michael Salvatori, EAO

Transparence et professionnalisme

La reddition de compte et la transparence sont deux obligations envers le public que nous devons respecter en réglementant la profession enseignante.

Le professionnalisme et la transparence sont essentiels pour gagner la confiance du public et promouvoir le respect de la profession enseignante.

Nous avons pour mandat de communiquer avec le public. Nos activités sont transparentes et accessibles aux élèves, aux parents et au personnel enseignant. Servir l'intérêt du public signifie, entre autres, vous aider à comprendre qui nous sommes et ce que nous faisons.

Sensibilisation du public

En 2015, nous avons lancé une initiative de sensibilisation du public à titre de complément à nos activités de communication et de rayonnement de 2014. Pour réaliser la campagne, nous avons tiré profit du succès des publicités payantes et gratuites ainsi que des commentaires reçus dans le cadre d'un sondage public et des groupes de discussion mis en place à l'échelle de la province.

Les résultats du sondage ont été positifs : de 2012 à 2015, le taux de notoriété de l'Ordre a augmenté chaque année. Ils ont également révélé les thèmes qui touchent les cordes sensibles des Ontariennes et Ontariens. Les annonces radiophoniques ont une fois de plus réussi à rejoindre un vaste public,

tandis que les annonces en ligne et dans les salles de cinéma avaient pour objectif de cibler les parents et les familles.

- En 2015, la campagne radiophonique a rejoint environ quatre millions d'Ontariens, soit une augmentation de 35 pour cent.
- Trois millions de cinéphiles ont vu notre annonce numérique de 30 secondes qui a été diffusée sur 217 écrans Cineplex.
- L'abonnement à *La Norme*, notre cyberbulletin destiné au public, a augmenté de 100 pour cent au cours des neuf premiers mois de 2015.

Ces données nous ont aidés à déterminer les activités de communication qui ont eu le plus de succès. Nous avons ainsi développé un programme de sensibilisation pour les conseillers scolaires et les conseils de parents, participé à des événements communautaires ainsi que lancé une campagne publicitaire exhaustive à la radio, dans les salles de cinéma et en ligne.

Nous avons une fois de plus tiré profit de la maquette accrocheuse et du slogan «Fixer la norme pour un enseignement de qualité» pour expliquer au public qui nous sommes, notre rôle dans la réglementation de l'éducation publique, et pourquoi nous devrions tous tirer une grande fierté du professionnalisme des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

En 2015, nous avons renseigné les Ontariennes et Ontariens sur l'Ordre au moyen des activités suivantes :

- achat d'espaces publicitaires bilingues, y compris des annonces radiophoniques et numériques ainsi que des annonces qui ont été diffusées dans des salles de cinéma avant la projection de films familiaux
- installation de kiosques interactifs et attractifs durant des événements communautaires visant à attirer l'attention du public et à engager un dialogue
- diffusion d'information visant à rejoindre la communauté francophone et les diverses communautés culturelles de l'Ontario.

Bien que notre campagne de publicité payante se soit terminée en 2015, nous continuerons à sensibiliser le public à notre travail en misant davantage sur la publicité gratuite et en lançant des initiatives communautaires et pédagogiques.

Recommandation professionnelle : Devoir de signaler

Les recommandations professionnelles orientent les enseignants dans leur travail quotidien et influencent leur jugement et leur pratique professionnels. Nous avons une obligation légale et éthique de fournir de tels conseils à nos membres.

Certains élèves qui fréquentent les écoles publiques de l'Ontario sont victimes de mauvais traitements et de négligence. En juin, le conseil a approuvé la [recommandation professionnelle sur le devoir de signaler](#), laquelle rappelle à nos membres d'exercer leur jugement professionnel pour signaler à une société d'aide à l'enfance qu'un enfant est maltraité ou victime de négligence.

Élaborée en collaboration avec le conseil de l'Ordre, des membres de l'Ordre et de notre personnel, des intervenants en éducation, des services de protection de l'enfance et des services de police, notre nouvelle recommandation fournit à nos membres des renseignements clairs et uniformes sur leur devoir de signaler tout soupçon sur un enfant ayant besoin de protection.

La recommandation se penche sur des questions importantes, à savoir : les éléments déclencheurs de l'obligation de signaler une situation; à qui signaler ses soupçons sur un enfant qui serait maltraité; et les conséquences de ne pas le faire. Les réponses permettent aux pédagogues de reconnaître immédiatement les signes de mauvais traitements et de négligence, et de s'assurer d'avoir fait tout leur possible pour protéger les enfants.

Il incombe à toute personne qui travaille avec des enfants et des adolescents de les protéger et de signaler tout soupçon de maltraitance à leur égard. Afin de conscientiser nos membres à leurs obligations et d'instaurer un dialogue sur les obstacles au signalement, nous avons tenu des séances d'information dans six communautés de l'Ontario, lesquelles ont rassemblé des représentants d'organismes de protection de l'enfance et de services de police locaux, des membres d'organismes des Premières Nations, des intervenants en éducation, des parents et des pédagogues.

La [recommandation](#) a été insérée dans nos revues *Pour parler profession* et *Professionally Speaking* et ainsi distribuée à nos 243 889 membres. Elle est également disponible dans notre site web.

Accès aux décisions disciplinaires

À la fin de 2015, il était possible de consulter plus de 700 décisions disciplinaires rendues au cours des 19 dernières années concernant des membres de l'Ordre.

Les décisions sont aussi accessibles au public par d'autres moyens :

- Des copies des décisions disciplinaires sont disponibles à la bibliothèque Margaret-Wilson. Le public peut aussi en demander une version électronique.
- Les décisions sont transmises dans leur intégralité à Quicklaw, un des fournisseurs canadiens de services en recherche juridique par abonnement.
- Les sommaires des décisions du comité de discipline sont publiés dans notre site web ainsi que dans nos revues officielles, *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*.
- Le tableau public des membres, Trouver un membre, joue aussi un rôle important dans la communication des décisions du comité de discipline.
- Quand une audience disciplinaire a des répercussions sur l'autorisation d'enseigner d'un membre, nous transmettons de l'information aux autorités du domaine de l'éducation partout dans le monde.

Prolongation de la formation à l'enseignement

En 2013, nous avons commencé à travailler avec le ministère de l'Éducation et les facultés d'éducation en vue de prolonger le programme de formation à l'enseignement. Entré en vigueur le 1^{er} septembre 2015, le nouveau programme de quatre sessions comprend un stage de 80 jours et met davantage l'accent sur la santé mentale,

la diversité, l'éducation de l'enfance en difficulté et l'enseignement avec un support technologique. Le programme prolongé aidera les nouveaux enseignants à relever les défis actuels d'une carrière en enseignement.

En raison du nouveau programme, nous avons dû modifier nos exigences de certification. Les postulants qui répondent aux exigences du nouveau programme peuvent obtenir l'autorisation d'enseigner sans conditions. Ceux qui ne répondent pas aux nouvelles exigences, mais qui ont terminé une année d'un programme de formation à l'enseignement, pourraient obtenir l'autorisation d'enseigner assortie de certaines conditions, par exemple devoir suivre des cours supplémentaires.

Afin d'informer les postulants, les étudiants et les intervenants des conséquences de ces changements, nous avons mis en place une stratégie de communication, laquelle comprenait les éléments suivants :

- annonces et foire aux questions dans notre site web; notes de service aux intervenants et facultés d'éducation; avis dans nos documents types et nos documents d'inscription
- intégration d'un nouvel outil à la demande d'inscription en ligne afin d'aider les postulants à déterminer si les nouvelles exigences s'appliquent à eux
- formation du personnel de première ligne afin qu'il puisse fournir des renseignements aux clients par téléphone, par courriel ou en personne
- correspondance individuelle et automatique visant à rappeler, aux nouveaux postulants et à ceux dont la candidature a été refusée, les changements imminents et les dates limites pour obtenir l'autorisation d'enseigner, et à leur fournir des conseils à ce sujet.

Agrément : Pour une formation à l'enseignement de qualité

Le comité d'agrément assure la qualité des programmes de formation à l'enseignement en Ontario grâce à un processus de révision et d'agrément périodiques. En plus d'appuyer la mise en œuvre du programme de formation à l'enseignement prolongé, le comité a pris les décisions suivantes et effectué les améliorations et modifications suivantes en 2015 :

- mise à jour du *Guide du participant à l'examen d'agrément des programmes* et du *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* pour qu'ils reflètent les améliorations et modifications réglementaires
- modification du Règlement sur l'agrément pour y inclure des détails sur la taille et sur la composition des sous-comités d'agrément, et pour améliorer le processus d'examen
- amélioration du Règlement sur l'agrément pour permettre une nouvelle option de programme, laquelle s'ajoute aux modèles ontariens en vigueur
- retrait de toutes les conditions du programme de l'Université Nipissing
- approbation d'une modification au programme de l'Université Brock
- révocation de l'agrément des programmes de l'Université Lakehead et de l'Institut des études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto (à leur demande)
- élection d'une nouvelle présidente et d'une nouvelle vice-présidente au comité
- formation de 22 participants, y compris des membres du comité d'agrément, des membres de la profession et des personnes ayant de l'expérience au sein des facultés d'éducation et dans le domaine de l'agrément, afin qu'ils

siègent à des sous-comités d'agrément au cours des trois prochaines années.

Révision de nos pratiques d'inscription

La révision de nos pratiques d'inscription, entamée en 2007, vise à ce que nos lignes directrices, notre information et nos processus soient clairs et transparents.

Nous avons continué de travailler à l'élaboration d'un plan d'accessibilité pluriannuel qui soit conforme à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Nous avons établi un groupe de travail afin d'apporter les modifications nécessaires. En 2015, des membres du groupe de travail ont rencontré des représentants de la direction générale de l'accessibilité du ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi pour les informer de nos progrès.

À la fin de 2015, nous avons lancé deux nouveaux outils interactifs visant à aider le personnel enseignant formé à l'étranger à mieux comprendre les exigences pour obtenir l'autorisation d'enseigner en Ontario. L'outil d'évaluation de l'admissibilité du personnel enseignant formé à l'étranger et deux nouvelles vidéos – *Comment présenter une demande d'inscription à l'Ordre* et *Évaluation de votre demande* – fournissent des renseignements sur les exigences de certification, y compris les documents et les compétences linguistiques nécessaires. Ces outils aideront les postulants de l'extérieur du Canada à préparer leur demande d'inscription à l'Ordre.

Pour en savoir plus sur notre engagement à adopter des pratiques d'inscription équitables, reportez-vous à notre [rapport complet](#) dans notre site web.

Programme pilote : présentations publiques

En 2014, le conseil de l'Ordre a approuvé un programme de un an permettant au public de faire des présentations pendant les réunions du conseil et l'assemblée annuelle des membres. Au cours de la première année, nous avons reçu sept demandes de présentation et en avons approuvé quatre. Fort de cet élan, le conseil a prolongé le programme de deux ans, jusqu'en juin 2017.

Nous souhaitons recevoir les commentaires du public portant sur nos activités. Si vous voulez faire une présentation au conseil, remplissez notre [formulaire en ligne](#). La présidente du conseil doit recevoir toute demande au moins 15 jours avant la prochaine réunion du conseil.

Trouver un membre

[Trouver un membre](#) est la section de notre site web qui a été la plus populaire en 2015 avec 3,5 millions de pages consultées. Notre tableau public des membres de l'Ordre contient des renseignements sur leurs qualifications et leurs titres de compétence ainsi que des précisions sur toute révocation, annulation ou suspension de leur certificat de qualification et d'inscription.

Télécharger l'appli

Notre appli mobile pratique convient aux appareils Apple, Android, Windows et BlackBerry 10.

Suivez-nous sur Twitter

Suivez-nous à [@OCT_OEEO](#) pour recevoir de nos nouvelles et pour rester au courant des événements, des ressources pédagogiques, et bien plus!

Consultez notre page Facebook

Consultez notre [page Facebook](#) pour :

- répondre à des sondages;
- découvrir les délégations qui nous rendent visite;
- lire nos dernières nouvelles;
- consulter nos offres d'emploi;
- suivre les activités, tendances et événements.

Visitez notre chaîne YouTube

Visitez notre [chaîne YouTube](#) et visionnez des vidéos sur :

- des pratiques exemplaires et la façon dont elles inspirent les élèves à donner le meilleur d'eux-mêmes;
- nos modalités d'inscription;
- le déroulement d'une audience disciplinaire;
- nos conseils aux enseignantes et enseignants sur l'utilisation des médias sociaux, sur les fautes professionnelles et sur la sécurité des élèves;
- l'enseignement aux membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Abonnez-vous à nos cyberbulletins

Abonnez-vous à *La Norme*, [notre cyberbulletin destiné au public](#), afin d'en apprendre davantage sur :

- notre mandat;
- les qualifications des enseignantes et enseignants;
- les normes élevées en éducation;
- nos rapports sur les tendances en éducation;
- la législation pertinente à l'éducation.

Nos membres peuvent [s'abonner en ligne](#) au cyberbulletin *Des nouvelles de l'Ordre* pour accéder aux dernières nouvelles concernant l'Ordre et la profession.

Lisez notre revue sur papier et en ligne

[Pour parler profession](#) (*Professionally Speaking*, en anglais) est notre revue trimestrielle à l'intention de nos membres. Elle donne de l'information sur les tendances en éducation, les pratiques exemplaires en enseignement et la régie de la profession enseignante. Vous pouvez vous y abonner ou la feuilleter gratuitement en ligne.

Pour parler profession est l'une des publications du domaine de l'éducation en français ayant le plus grand tirage en Amérique du Nord.

Consultez des statistiques dans nos rapports annuels

Tous nos [rapports annuels](#) précédents se trouvent dans notre site web. Vous pourrez vous plonger dans une vaste gamme de données statistiques concernant les membres de la profession enseignante en Ontario.

Comité de protection de l'intérêt public

Les membres du comité de protection de l'intérêt public ont pour mandat d'orienter le conseil qui se doit de servir et de protéger l'intérêt du public dans la poursuite des objets de l'Ordre. Les membres de ce comité, nommés par le ministère de l'Éducation, représentent le public et ne siègent pas au conseil de l'Ordre.

Le comité s'est réuni cinq fois en 2015 et a fait le point sur ses activités aux réunions ordinaires du conseil, en mars, en juin et en novembre.

En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le comité est tenu d'élaborer un plan de travail qui détermine les priorités, les projets et les activités jusqu'à la fin du mandat du conseil. Il peut demander des renseignements au conseil pour élaborer, modifier et mettre en œuvre le plan de travail, de même que pour informer le conseil des diverses mesures à prendre.

En 2015, le comité a fait rapport au conseil sur les points examinés durant le mandat du sixième conseil. À l'heure actuelle, le conseil et ses comités étudient les recommandations fondées sur les conclusions du comité. Par ailleurs, en novembre 2015, le comité a présenté son plan de travail relativement au septième conseil. Au cours des trois prochaines années, le comité mettra l'accent sur des questions liées à la régie de l'Ordre, tels le processus de nomination des membres du public, la gestion des rapports sur l'incompétence professionnelle que l'on transmet à l'Ordre dans le cadre du processus d'évaluation du rendement du personnel enseignant, ainsi que la manière dont l'Ordre mettra en œuvre le processus d'agrément du programme de formation à l'enseignement prolongé.

Comité de protection de l'intérêt public

- Brian Evoy
- Bill Kirkwood (président)
- Jacques Lupien

Travail des comités

Comité d'agrément

Le comité d'agrément de l'Ordre a pour mandat de veiller à la qualité des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario au moyen d'examens périodiques.

Le processus d'agrément garantit à la profession et au public que les programmes de formation à l'enseignement satisfont aux exigences réglementaires en matière d'assurance de la qualité et qu'ils intègrent la théorie et la pratique, de sorte que les diplômés sont prêts et qualifiés pour enseigner dans les classes d'aujourd'hui.

Un sous-comité, constitué par le comité d'agrément, examine chaque programme de formation à l'enseignement. L'Ordre examine périodiquement – généralement tous les sept ans – les programmes en vigueur afin de vérifier s'ils respectent toujours les exigences réglementaires.

Les membres du sous-comité examinent tous les documents soumis par la faculté et effectuent une visite des lieux où sont offerts les programmes. Ils mènent des entrevues avec des membres du corps professoral et différents intervenants, examinent des preuves à l'appui et évaluent les installations et les ressources. Les membres du public ont toujours l'occasion de faire part de leurs commentaires et de donner de la [rétroaction](#) sur les programmes en instance d'évaluation.

Enfin, les membres du sous-comité rédigent un rapport qui énonce leurs recommandations avec preuves à l'appui. Le comité d'agrément étudie l'information fournie dans le rapport du sous-comité avant de rendre sa décision.

Programme de formation à l'enseignement prolongé

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les programmes de formation à l'enseignement offerts par les facultés d'éducation de l'Ontario s'échelonnent sur quatre sessions et la période de stage dure deux fois plus longtemps (elle est passée de 40 à 80 jours). Le programme prolongé met davantage l'accent sur la santé mentale et le bien-être des élèves, sur l'engagement et la communication auprès des parents ainsi que sur l'éducation de l'enfance en difficulté, entre autres composantes de base. Les étudiants profitent également de l'accent plus important accordé à l'appui aux élèves ayant des besoins d'apprentissage particuliers et aux élèves provenant de communautés diversifiées. Le comité d'agrément joue un rôle crucial dans l'agrément des programmes prolongés de toutes les facultés d'éducation de l'Ontario.

Ressources en matière d'agrément

Les ressources à l'appui de l'agrément initial des programmes de formation à l'enseignement, y compris le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* et le *Guide du participant à l'examen d'agrément des programmes*, ont été mises à jour pour refléter les modifications et améliorations apportées à la réglementation en 2015. Afin de simplifier le processus, le personnel de l'Agrément a également créé des ressources pour aider les fournisseurs à préparer leurs rapports de vérification et le comité d'agrément à rendre ses décisions.

Révision du processus d'agrément

Dans le cadre de son processus d'amélioration continue, l'Ordre a amorcé un examen de ses processus d'agrément afin d'en accroître l'efficacité. Cet examen consultatif a donné lieu à une modification du Règlement sur l'agrément pour préciser les changements apportés à la taille et à la composition des sous-comités d'agrément.

Depuis le 1^{er} septembre 2015, chaque sous-comité compte au moins quatre membres (contre six auparavant). Ils continuent d'inclure un membre nommé par l'établissement fournissant le programme examiné et un membre inscrit sur la liste des membres potentiels ayant une expérience en évaluation ou en enseignement dans un programme d'une faculté d'éducation. Les sous-comités comptent désormais un membre nommé et un membre élu du conseil qui sont également membres du comité d'agrément. Pour les programmes des domaines spécialisés, les sous-comités continuent d'inclure au moins un membre possédant les compétences appropriées.

À la suite du processus d'examen, on a modifié les articles du Règlement sur l'agrément qui régissent les modifications importantes aux programmes de formation à l'enseignement, et ce, afin de permettre un examen simplifié des programmes. Ces changements touchent aussi l'examen des ajouts aux programmes, comme l'ajout d'un nouveau domaine d'études ou d'une nouvelle langue d'enseignement. Le conseil a approuvé ces modifications et le gouvernement est en voie d'adopter la réglementation.

Nouvelle option de programme de formation à l'enseignement

Depuis le 1^{er} septembre 2015, le Règlement sur l'agrément permet une nouvelle

option de programme qui s'appuie sur les modèles existants en Ontario.

Les fournisseurs ont la possibilité d'élaborer un programme constitué d'un programme de formation professionnelle intégrant d'autres cours axés sur les études pédagogiques. Ainsi conçu, ce programme mène à un grade unique en éducation et respecte la durée minimale exigée d'un grade d'études postsecondaires, en plus de la durée de la formation à l'enseignement.

Examens d'agrément

En 2015, l'Ordre n'a examiné aucun programme de formation à l'enseignement en raison de la mise en œuvre du programme de formation à l'enseignement prolongé dans les facultés d'éducation.

À la fin de l'année 2015, l'École des sciences de l'éducation et de perfectionnement professionnel de l'Université Trent a présenté une demande d'agrément initial pour deux nouveaux programmes menant à un baccalauréat en éducation autochtone.

Suivi des programmes ayant reçu l'agrément avec conditions

Les facultés d'éducation sont tenues de présenter un rapport annuel au comité d'agrément lorsqu'un programme de formation à l'enseignement est agréé avec conditions. Ce rapport décrit en détail les progrès de la faculté pour respecter les conditions d'agrément du programme. Les facultés peuvent également demander au comité de retirer les conditions des programmes agréés.

Le comité d'agrément a reçu et examiné les rapports annuels des programmes suivants :

- Faculté d'éducation, Université d'Ottawa (programmes de langue anglaise) :
 - Programme consécutif menant à un baccalauréat en éducation (avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen; aux cycles primaire-moyen avec concentration en enseignement du français langue seconde; et aux cycles moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur)
 - Programme consécutif à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat en éducation autochtone.
- Faculté d'éducation, Université d'Ottawa (programmes de langue française) :
 - Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
 - Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation (offert partiellement à distance)
 - Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.

- École d'éducation Schulich, Université Nipissing :
 - Programme consécutif en plusieurs parties avec domaine d'études en enseignement des langues autochtones (connu sous le nom de Teacher of Anishnaabemwin as a Second Language Program ou «TASL»), menant à un diplôme en éducation.

Le comité a retiré toutes les conditions du programme de l'Université Nipissing et celui-ci est désormais agréé sans condition. L'Université d'Ottawa (programmes de langues française et anglaise) continue de travailler au respect des conditions dont sont assortis les programmes.

Décisions relatives à des modifications importantes

Le comité d'agrément a reçu et examiné des demandes de modification importante aux programmes suivants :

- Faculté d'éducation, Université Brock :
 - Programme consécutif intégré de formation à l'enseignement pour les personnes d'ascendance autochtone, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (autochtone).
- Faculté d'éducation, Université d'Ottawa (programme de langue française) :
 - Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation (offert partiellement à distance).

Le comité a accepté la modification au programme de l'Université Brock. Le comité a également confirmé que le programme modifié de l'Université d'Ottawa continue d'être agréé avec conditions.

Révocation de l'agrément de certains programmes

Deux facultés d'éducation ont averti le comité d'agrément qu'elles ne comptaient plus offrir des programmes agréés de formation à l'enseignement :

Le comité a révoqué l'agrément des programmes suivants, uniquement pour les domaines d'enseignement aux cycles moyen-intermédiaire, à compter du 1^{er} septembre 2015 :

- Faculté d'éducation, Université Lakehead :
 - Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
 - Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris un programme concurrent de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (connu sous le nom de Native Teacher Education Program ou «NTEP»).

Le comité a révoqué l'agrément des programmes suivants, à compter du 1^{er} septembre 2015 :

- Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto :
 - Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
 - Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un diplôme en éducation technologique
 - Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un diplôme en éducation technologique (connu sous le nom de «Technological Education Apprenticeship Program» ou «TEAP»);
 - Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.

Nouveau comité d'agrément

Des modifications ont été apportées à la composition du comité d'agrément après la mise en place du nouveau conseil de l'Ordre en juillet, notamment en ce qui a trait à l'élection d'une nouvelle présidente et d'une nouvelle vice-présidente du comité.

En août, le personnel de l'Ordre a animé une séance d'orientation de deux jours

pour le comité d'agrément et pour les nouveaux inscrits sur la liste des membres potentiels. La séance présentait un aperçu des processus réglementaires et opérationnels pour rendre les décisions d'agrément.

Séance de formation pour les bénévoles du comité d'agrément

En novembre, l'Ordre a formé 22 participants, y compris des membres du comité d'agrément, des pédagogues et des personnes possédant de l'expérience dans les facultés d'éducation ou dans le processus d'agrément, pour qu'ils siègent aux sous-comités d'agrément au cours des trois prochaines années. Par une série de simulations d'activités liées au processus d'examen de l'agrément, les participants ont exploré les aspects de l'autorité de réglementation de l'Ordre et des procédures d'agrément des programmes de formation à l'enseignement en Ontario. Les participants ont également profité d'une table ronde animée par les doyens des facultés d'éducation en Ontario et d'une présentation interactive sur l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Rétroaction du public

L'Ordre invite les membres du public à commenter les programmes de formation à l'enseignement qu'il examine.

À cette fin, un outil dans son site web permet de prendre connaissance des examens d'agrément à venir et de formuler des observations sur la qualité des programmes que le sous-comité doit examiner. Les activités de sensibilisation par les médias sociaux tout au long des examens d'agrément et les réunions ouvertes pendant les visites des lieux donnent l'occasion au public de formuler ses commentaires et suggestions au sous-comité.

Visitez le site web de l'Ordre pour en savoir plus sur les [prochains](#) examens d'agrément ou pour nous suivre dans Facebook et Twitter.

Comité d'agrément

Jusqu'au 30 juin 2015

- Jean-Luc Bernard, EAO (n) (jusqu'au 10 avril 2015)
- Angela De Palma, EAO (é) (présidente)
- Gale Dores, EAO (é)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Clyde Glasgow (n) (jusqu'au 24 juin 2015)
- Allyn Janicki, EAO (é) (vice-présidente)
- Matthew Kavanagh, EAO (é)
- Kara Smith, EAO (é)

À partir du 6 juillet 2015

- Angela De Palma, EAO (é)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Susan Elliott-Johns, EAO (é) (vice-présidente)
- Dobi-Dawn Frenette (n) (jusqu'au 18 décembre 2015)
- Marie-Thérèse Hokayem (n) (à partir du 15 octobre 2015)
- Matthew Kavanagh, EAO (é)
- Richard Michaud, EAO (é)
- Tom Potter (n) (à partir du 29 juillet 2015)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é) (présidente)

(é) membre élu

(n) membre nommé

Comité d'appel de l'agrément

Le comité d'appel de l'agrément entend les appels des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont l'agrément a été refusé ou assorti de conditions.

Ce comité veille à ce que le processus d'agrément des programmes de formation et de perfectionnement professionnel soit équitable en permettant aux établissements qui interjettent appel de présenter de nouveaux renseignements ou de demander une révision.

De nouveaux membres du conseil ont été nommés au comité en 2015. Lors de leur réunion d'orientation du 16 octobre 2015, les membres ont pris part à une séance de formation sur le mandat et les processus du comité, sur le cadre législatif, sur les principes d'agrément et sur la rédaction des décisions.

Le comité n'a reçu aucun appel en 2015.

Comité d'appel de l'agrément

Jusqu'au 30 juin 2015

- Marie-Louise Chartrand (n) (présidente)
- Robert Gagné (a)
- Myreille Loubert, EAO (é)
- Mary Lou Mackie, EAO (é)
- Demetri Vacratsis, EAO (é) (vice-président)

À partir du 6 juillet 2015

- Ann Ciaschini, EAO (é) (jusqu'au 3 septembre 2015)
 - Robert Gagné (n) (président)
 - Godwin Ifedi (n)
 - William Ngassam, EAO (é)
 - Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é) (à partir du 15 octobre 2015)
 - Jennifer Stewart, EAO (é) (vice-présidente)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité de rédaction

Pour parler profession et *Professionally Speaking*, nos revues trimestrielles primées, sont livrées, en français ou en anglais, à 243 204 enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario. Elles offrent des histoires inspirantes sur nos membres d'un bout à l'autre de la province, présentent les tendances en éducation et en réglementation, et proposent à nos membres des articles de fond, des analyses et des ressources pertinentes à des fins de perfectionnement professionnel. On y trouve également le portrait d'enseignantes et d'enseignants remarquables qui ont eu une influence dans la vie de célébrités canadiennes.

Le comité de rédaction détermine les politiques éditoriales et publicitaires de la revue. Il étudie tous les articles présentés avant la publication et collabore aux numéros suivants en vue d'établir une sélection thématique équilibrée et représentative des champs d'intérêt très diversifiés des membres de l'Ordre. Chaque numéro met en vedette les accomplissements de pédagogues dont les pratiques exemplaires leur ont valu une reconnaissance provinciale ou nationale, et leur donne l'occasion de transmettre leur philosophie en matière d'enseignement et d'offrir des conseils à leurs collègues. Grâce aux commentaires formulés par les membres de l'Ordre au sujet du contenu qu'ils trouvent le plus utile dans leur travail, le comité de rédaction est en mesure d'améliorer continuellement notre revue.

La rubrique infographique «En chiffres», qui fait découvrir des faits fascinants sur l'éducation, continue de retenir l'attention des lecteurs. Dans la dernière section, «Examen final», une chronique populaire,

une personnalité répond à des questions sur ses années d'école. La série de vidéos documentaires *Pratiques exemplaires* est le complément de la série d'articles du même nom et met en lumière des pédagogues primés des quatre coins de la province. Leur histoire souligne un travail bien fait et s'avère une occasion d'échanger des techniques qui ont été utilisées avec beaucoup de succès.

Les articles-vedettes «Prévenons l'intimidation» (mars 2015), «Que les jeux commencent» (juin 2015) et «Prendre un nouveau virage» (décembre 2015) sont des exemples d'articles que le comité a approuvés en 2015 et que les lecteurs ont particulièrement bien accueillis. Parmi les autres articles-vedettes qui ont piqué l'intérêt des lecteurs, notons «Le parcours de la PAL» et «Pour l'intérêt supérieur» (septembre 2015) ainsi qu'«Apprivoiser le TDAH» (décembre 2015). La plus récente recommandation professionnelle de l'Ordre, intitulée *Devoir de signaler*, a fait la couverture du numéro de septembre 2015.

La section «Autoréglementation» de la revue révèle l'engagement de l'Ordre à l'égard de la transparence et de la responsabilité. Dans cette section, les membres et le public peuvent en savoir plus sur les activités de notre conseil et de nos comités, allant de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement aux sommaires obligatoires des audiences disciplinaires, lesquelles font également partie de l'autoréglementation de la profession.

Le comité se réjouit du fait que la revue de l'Ordre a reçu de nombreux prix en 2015. *Professionally Speaking* a raflé cinq prix Kenneth-R.-Wilson (KRW) pour le journalisme

spécialisé au Canada, dont trois prix or, deux prix argent et cinq mentions honorables.

Lors du gala 2015 des prix Editors' Choice Awards, à Toronto, la Canadian Society of Magazine Editors a classé *Professionally Speaking* parmi les finalistes de la catégorie Revue professionnelle de l'année.

Elle figure, pour la neuvième année consécutive, parmi les lauréats des prestigieux prix Tabbie. Lors de la remise de ces prix internationaux, lesquels récompensent la rédaction et la conception graphique de publications spécialisées dans un métier ou provenant d'une association ou du monde des affaires, notre revue a reçu un prix bronze et une mention honorable, et s'est classée septième dans la catégorie des 25 meilleurs articles-vedettes. Les quelque 500 soumissions présentées au jury des prix Tabbie provenaient du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud.

Le comité de rédaction continue de prodiguer des conseils afin d'assurer une sélection de sujets pertinents qui abordent des questions d'éducation d'intérêt pour nos lecteurs. Les rubriques sur la pratique professionnelle, les critiques de livres ou de sites web et le courrier des lecteurs encouragent nos membres à discuter et à échanger leurs points de vue.

Comité de rédaction

Jusqu'au 30 juin 2015

- Christine Bellini, EAO (présidente) (é)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Marie-Louise Chartrand (n)
(à partir du 18 septembre 2014)
- Monika Ferenczy, EAO (é) (vice-présidente)
(jusqu'au 15 avril 2014)
- Mel Greif (n) (jusqu'au 19 juin 2014)
- Myreille Loubert, EAO (é) (vice-présidente)
(à partir du 12 juin 2014)
- Kara Smith, EAO (é)

À partir du 6 juillet 2015

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Tim Gernstein, EAO (é)
- Godwin Ifedi (n) (à partir du
15 octobre 2015)
- Myreille Loubert, EAO (é) (présidente)
- Anthony Samchek, EAO (é) (vice-président)
(é) membre élu
(n) membre nommé

Comité des élections

Le 1^{er} juillet 2015, le comité des élections et le comité des mises en candidature ont été fusionnés pour former le nouveau comité de gouvernance. Le mandat du comité des élections, qui consiste à examiner les règlements et procédures régissant les élections du conseil, a été confié au nouveau comité.

L'élection des membres du conseil de l'Ordre a eu lieu le 7 avril 2015. À l'issue d'une période électorale de six semaines, 23 membres de la profession ont été élus pour représenter six régions, sept systèmes scolaires, les directions d'école et directions adjointes, les agentes et agents de supervision, les écoles privées et les facultés d'éducation.

Au total, 66 personnes étaient éligibles à un poste au conseil et cinq postes ont été pourvus par acclamation. Deux postes de la région du Nord-Est sont restés vacants pendant le scrutin, car aucun membre éligible n'avait posé sa candidature. Le taux de participation a été de 2,45 pour cent.

En mai 2015, les membres élus du conseil ont participé à une orientation de deux jours avec les autres membres du conseil. Leur mandat a débuté le 1^{er} juillet.

Comité des élections

Jusqu'au 30 juin 2015

- Evie Basztyk-Benishek, EAO (é)
- Robert Gagné (n)
- Godwin Ifedi (n)
- Matthew Kavanagh, EAO (é)
(vice-président) (président)
- Adannaya Nwaogu, EAO (é)

(é) membre élu

(n) membre nommé

Comité exécutif

Le comité exécutif dirige les activités de l'Ordre entre les réunions du conseil.

Il est composé de la présidente et de la vice-présidente du conseil ainsi que des présidents des comités d'agrément, de discipline, des finances, d'aptitude professionnelle, d'enquête, d'appel des inscriptions, et des normes d'exercice de la profession et d'éducation. Il doit inclure au moins deux membres du conseil nommés par le gouvernement. Le comité se rencontre au moins quatre fois par an.

Le comité exécutif a le pouvoir de rendre une ordonnance provisoire enjoignant au registraire de suspendre un certificat de qualification et d'inscription s'il est d'avis que les gestes ou la conduite d'un membre exposent ou exposeront vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. Le comité peut également enjoindre aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle de tenir une audience et de déterminer si une allégation est fondée, et ce, sans la participation du comité d'enquête. En 2015, le comité a transmis un seul dossier au comité d'aptitude professionnelle.

Le registraire peut demander l'approbation du comité exécutif pour assigner un dossier à un enquêteur de l'Ordre. En 2015, le comité a approuvé une telle demande. Ce processus est habituellement requis quand l'Ordre ne peut obtenir l'information ou les preuves de manière volontaire.

En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le registraire peut aussi demander l'approbation du comité exécutif afin d'entreprendre une enquête sur un membre de l'Ordre sur la

base de «motifs raisonnables et probables» de faute professionnelle, d'incapacité ou d'incompétence. Aucune demande d'approbation en ce sens n'a été reçue en 2015.

Dans le cadre du processus de nomination simplifié que le conseil a approuvé en 2014, le comité exécutif a procédé à plusieurs nominations en 2015 afin de pourvoir les postes vacants au sein des comités prévus par la loi, ainsi que des comités réglementaires, permanents ou spéciaux.

En mai, le comité exécutif a approuvé une politique sur les dons au programme de bourses et a examiné des plans pour le lancement de la recommandation professionnelle de l'Ordre sur le devoir de signaler. Le comité a également approuvé la prolongation jusqu'en juin 2017 du projet pilote de présentations publiques aux réunions du conseil afin de créer davantage de possibilités de participation.

En octobre, le comité a reçu une présentation du président du comité de protection de l'intérêt public, laquelle portait sur le mandat et le plan de travail actuel de ce comité. De plus, le comité a confirmé quel membre nommé du conseil allait siéger au comité de direction, et a examiné les tâches et la rémunération des présidentes et présidents des comités.

Le comité exécutif administre le programme de bourses de l'Ordre, lequel comprend les bourses suivantes :

- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire

- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur
- Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson, nommée en l'honneur du second registraire de l'Ordre.

En 2015-2016, le comité a remis des bourses aux personnes suivantes :

- Emily Rebecca Runstedler, lauréate de la bourse Joseph-W.-Atkinson.
- Alexis Katrina de la Torre, lauréate de la bourse pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire
- Nadine Phyllis Wyczolkowski, lauréate de la bourse pour les cycles intermédiaire et supérieur

Le conseil a remis les bourses aux lauréates à sa réunion de décembre.

Comité exécutif

Jusqu'au 30 juin 2015

- Marie-Louise Chartrand (n)
- Angela De Palma, EAO (é)
- Gale Dores, EAO (é)
- Marc Dubois, EAO (é) (vice-président)
- Robert Gagné (n)
- Liz Papadopoulos, EAO (é) (présidente)
- Terry Price, EAO (é)
- Louis Sloan, EAO (é)

À partir du 6 juillet 2015

- Brian Beal, EAO (é)
 - Marie-Louise Chartrand (n)
 - Angela De Palma, EAO (é) (présidente)
 - Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
 - Robert Gagné (n)
 - Shanlee Linton, EAO (é)
 - Myreille Loubert, EAO (é) (vice-présidente)
 - Terry Price, EAO (é)
 - Nicole van Woudenberg (é)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité des finances

Le comité des finances se réunit régulièrement, tout au long de l'année, pour examiner la situation financière de l'Ordre. Il évalue les tendances en matière de dépenses et de revenus par rapport au budget approuvé, en mettant l'accent sur la transparence et la responsabilité dans la reddition de comptes.

Le comité, qui joue le rôle de comité d'audit de l'Ordre, supervise l'audit annuel externe, ce qui comprend la préparation des états financiers vérifiés conformément aux normes de publication de l'information financière pour les organismes à but non lucratif de l'Ontario.

Le comité adhère à des principes financiers qui garantissent que les services mandatés de l'Ordre sont financés de façon appropriée et que les frais demeurent à des niveaux adéquats pour maintenir sa stabilité financière.

Les cotisations constituent la principale source de financement de l'Ordre. À la fin de 2015, l'Ordre comptait 243 204 membres en règle, soit 4 802 de plus par rapport au budget. L'augmentation du volume des cotisations est attribuable à la date limite de 2015 pour postuler avant l'entrée en vigueur du programme de formation à l'enseignement de deux ans.

Le budget de fonctionnement de l'Ordre de 2015 a été établi à 40 741 300 \$.

En 2015, l'Ordre a enregistré un excédent de fonctionnement de 1 137 174 \$.

Comité des finances

Jusqu'au 30 juin 2015

- Stefanie Achkewich, EAO (é)
- Marie-Louise Chartrand (n) (présidente)
- Terry Price, EAO (é) (vice-président)
- Vicki Shannon, EAO (é)
- Pauline Smart, (n) (jusqu'au 9 janvier 2015)

À partir du 6 juillet 2015

- Brian Beal, EAO (é)
- Marie-Louise Chartrand (n) (présidente)
- Bill Petrie (n)
- Terry Price, EAO (é) (vice-président)
- Vicki Shannon, EAO (é)

(é) membre élu

(n) membre nommé

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est un comité spécial du conseil. Le 2 octobre 2014, le conseil a approuvé la modification des règlements administratifs pour que soient fusionnés le comité des élections et le comité des mises en candidature en un seul comité spécial. C'est ainsi que le comité de gouvernance a été formé le 1^{er} juillet 2015.

Les activités de ce comité visent principalement la gouvernance du conseil et de ses comités ainsi que l'élection des membres du conseil. De plus, le comité de gouvernance assume les activités des deux comités qu'il remplace, comme l'évaluation des risques, le perfectionnement et l'évaluation du conseil, la planification de la succession et l'efficacité en matière de transition. À sa première réunion, ce nouveau comité a confirmé son plan de travail énonçant des objectifs à court, à moyen et à long terme sur les éléments mandatés des règlements administratifs.

En 2015, le comité a pourvu les postes vacants de la région Nord-Est à l'aide d'un processus d'appel de candidatures. En tout, il a reçu neuf candidatures. Le comité a rencontré six candidats admissibles pour leur faire passer une entrevue. Le conseil a nommé les candidats retenus au poste à temps plein et au poste à temps plein/temps partiel lors d'une réunion extraordinaire le 22 octobre.

En outre, le comité a examiné le rapport des élections de 2015. Il fera enquête sur les modifications possibles au Règlement sur les élections en se basant sur la rétroaction reçue et fera ses recommandations au conseil en 2016. De plus, le comité a commencé à discuter des façons d'accroître la participation des électeurs.

Comité de gouvernance

- Angela De Palma, EAO (é)
 - Matthew Kavanagh, EAO (é) (président)
 - Myreille Loubert, EAO (é)
 - Sara Nouini, EAO (é) (vice-présidente)
 - Thomas (Tom) Potter (n)
(à partir du 15 octobre 2015)
 - Ronna Warsh (n)
 - Marie-Claude Yaacov (n)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est un comité spécial du conseil. Son rôle est de faire le suivi du programme salarial des employés de l'Ordre et de faire des recommandations au conseil sur les politiques en matière de ressources humaines ainsi que sur le processus d'embauche du registraire et du registraire adjoint.

Généralement, les membres du comité des ressources humaines se réunissent de trois à quatre fois par an. Le comité se livre à maintes activités. Entre autres, il a élaboré une politique sur la diversité à l'intention de l'Ordre, dont la mise en œuvre est prévue pour 2016.

Comité des ressources humaines

Jusqu'au 30 juin 2015

- Shabnum Budhwani (n) (vice-présidente)
- Marc Dubois, EAO (é)
- Robert Gagné (n)
- Liz Papadopoulos, EAO (é)
- Wes Vickers, EAO (é) (président)

À partir du 6 juillet 2015

- Shabnum Budhwani (n) (vice-présidente)
- Angela De Palma, EAO (é)
- Robert Gagné (n)
- Robert Ryan, EAO (é)
- Wes Vickers, EAO (é) (président)

(é) membre élu

(n) membre nommé

Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle

Trois comités traitent les plaintes déposées contre les membres de la profession enseignante. Le présent rapport annuel fournit des [statistiques détaillées](#) sur leurs activités en 2015.

Le comité d'enquête examine la documentation concernant toutes les plaintes. Le comité de discipline tient des audiences sur les plaintes qui lui sont transmises et qui sont liées à des allégations de faute professionnelle ou d'incompétence. Le comité d'aptitude professionnelle, quant à lui, tient des audiences sur les plaintes liées à des allégations d'incapacité.

Des sous-comités composés de trois membres élus ou nommés du conseil, et parfois d'un ancien membre, rendent des décisions en tenant compte de l'information pertinente. L'Ordre tient une liste d'anciens membres du conseil ayant déjà siégé à des sous-comités et qui peuvent être appelés, au besoin, à siéger de nouveau.

Chaque année, l'Ordre reçoit environ 1 000 messages de la part de membres du public et de la profession exprimant des inquiétudes concernant ses membres. Environ la moitié est réglée comme il se doit à l'échelon local, au sein de l'école ou du conseil scolaire. Les autres représentent des plaintes du public et des plaintes acheminées par les conseils scolaires, dont environ 40 pour cent sont réglées à l'étape des préoccupations initiales et 60 pour cent sont renvoyées à un sous-comité d'enquête.

Dépôt de la *Loi protégeant les élèves*

Le projet de loi 103, la *Loi protégeant les élèves*, déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario le 18 septembre 2013 par la ministre de l'Éducation, Liz Sandals, est mort au feuillet à la suite de la dissolution de la législature au printemps de 2014.

Malgré cela, l'Ordre a continué de mettre en œuvre les recommandations (issues de l'examen indépendant de l'ancien juge en chef de l'Ontario, Patrick LeSage) qui ne nécessitent pas de changements législatifs. Par exemple, l'Ordre a continué d'établir des procédures visant à fixer des échéanciers d'enquête plus serrés et à raccourcir les délais précédant les audiences. En 2015, on a mené 103 audiences. Ce nombre est semblable à celui de 2014 et constitue une augmentation en comparaison des 88 audiences tenues en 2013.

En 2015, on a traité 385 plaintes. Ce nombre est équivalent au nombre traité en 2014 et une augmentation de 303 plaintes comparativement à 2013.

À la fin de 2015, le comité d'enquête a déterminé que, dorénavant, il déploierait tous les efforts nécessaires pour s'assurer que, quand un membre faisant l'objet d'une plainte est (ou était) une direction d'école ou une direction adjointe, et que ce rôle est pertinents pour les allégations, le sous-comité d'enquête comprendra une personne qui est (ou était) employée à titre de direction d'école ou de direction adjointe.

Comité d'enquête

Sous la direction du comité d'enquête, le personnel de l'Ordre enquête sur les plaintes de façon équitable et impartiale.

Les enquêteurs de l'Ordre présentent les renseignements recueillis au sous-comité d'enquête, lequel a l'autorité de prendre l'une des mesures suivantes :

- refuser d'enquêter s'il détermine qu'une plainte ne se rapporte pas à un cas de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité
- refuser d'enquêter s'il détermine que la plainte est frivole ou vexatoire, ou qu'elle constitue un abus de procédure
- décider de ne pas transmettre une plainte au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle pour que soit tenue une audience
- donner un avertissement ou une admonestation au membre, par écrit ou en personne
- envoyer un rappel ou un avis écrit au membre
- ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du programme de règlement des plaintes
- transmettre une plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations d'incompétence et de faute professionnelle que le comité d'enquête (et parfois le comité exécutif) lui achemine. Si un sous-comité de discipline reconnaît un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, il peut prendre l'une des mesures suivantes :

- enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription
- enjoindre au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription pour une période d'au plus deux ans
- enjoindre au registraire d'assortir son certificat de qualification et d'inscription de conditions ou de restrictions
- ordonner que l'imposition d'une sanction soit reportée pendant une période précise et que cette sanction ne soit pas imposée si des conditions particulières sont remplies pendant cette période.

Si un membre est reconnu coupable de faute professionnelle, le comité peut également :

- exiger que le membre reçoive une réprimande, une admonestation ou du counseling de la part du comité
- lui imposer une amende maximale de 5 000 \$ payable au ministre des Finances
- ordonner que l'ordonnance soit publiée, sous forme détaillée ou résumée, avec ou sans le nom du membre en cause, dans *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*
- ordonner que le membre règle des frais.

Puisqu'au moins un des membres du sous-comité est nommé au conseil, le public est représenté dans le processus disciplinaire. Le sous-comité comprend également au moins un membre élu au conseil. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Toutes les audiences du comité de discipline sont ouvertes au public, y compris celles qui ont été traitées par l'intermédiaire du programme de règlement des plaintes.

Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend la cause et détermine si la santé mentale ou physique d'un membre le rend inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles et si son certificat de qualification et d'inscription doit être assorti de conditions ou de restrictions. Ces audiences sont tenues à huis clos en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Si un sous-comité d'aptitude professionnelle détermine qu'un membre est frappé d'incapacité, il peut enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription, de le suspendre jusqu'à deux ans ou d'imposer des conditions ou des restrictions.

Règlement des plaintes

Quand le cas s'y prête et que les parties y sont favorables, l'Ordre a recours au règlement volontaire des plaintes. Les parties peuvent se prévaloir du programme de règlement des plaintes à toutes les étapes du processus de traitement d'une plainte. Ce programme peut constituer une solution de rechange à une enquête prolongée par le comité d'enquête ou à une audience contestée par le comité de discipline. Dans la plupart des cas, lorsqu'elles relèvent du comité d'enquête mais également parfois du comité de discipline, les plaintes traitées par l'intermédiaire de ce programme sont réglées par la signature d'un protocole d'entente.

La participation au programme ne porte pas préjudice aux parties. Quand un sous-comité d'enquête se prévaut de la possibilité de conclure un protocole d'entente, le protocole ratifié est transmis au membre en cause, à son employeur et au plaignant. Quand un sous-comité de discipline examine la possibilité de conclure un protocole d'entente, son contenu est rendu public, car les audiences disciplinaires sont ouvertes au public.

Le membre en cause et le registraire signent le protocole d'entente. Avant que le protocole soit présenté au sous-comité de discipline qui mènera l'audience, le membre en cause reconnaît dans l'entente que l'audience disciplinaire et les renseignements présentés à l'audience sont du domaine public. Le sous-comité peut, dans l'intérêt du public, demander aux parties d'apporter des changements au protocole d'entente. Si le sous-comité ne ratifie pas le protocole d'entente, les membres de ce sous-comité ne participeront pas à la réouverture du dossier de la plainte.

Comité d'enquête

Jusqu'au 30 juin 2015

- Marie-Louise Chartrand (n)
- Monique Châteauvert (n)
- Marc Dubois, EAO (é)
(du 1^{er} au 24 avril 2015)
- Clyde Glasgow (n) (jusqu'au 24 juin 2015)
- Jacqueline Gray, EAO (é) (vice-présidente)
- Myreille Loubert, EAO (é)
- Mary Lou Mackie, EAO (é)
(jusqu'au 31 mars 2015 et à partir
du 25 avril 2015)
- Adannaya Nwaogu, EAO (é)
- Liz Papadopoulos, EAO (é)
- Terry Price, EAO (é) (président)

À partir du 6 juillet 2015

- Marie-Louise Chartrand (n)
- Tim Gernstein, EAO (é) (vice-président)
- William Ngassam, EAO (é)
- Bill Petrie (n)
- Terry Price, EAO (é) (président)
- Robert Ryan, EAO (é)
- Anthony Samchek, EAO (é)
- Jennifer Stewart, EAO (é)

Comité de discipline

Jusqu'au 30 juin 2015

- Stefanie Achkewich, EAO (é)
- Alexander (Sandy) Bass, EAO (é)
- Christine Bellini, EAO (é) (vice-présidente)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Irene Dembek, EAO (é)
- Robert Gagné (n) (président)
- Monique Lapalme Arseneault (n)
(jusqu'au 18 juin 2015)
- Shanlee Linton, EAO (é)
- Vicki Shannon, EAO (é)
- Louis Sloan, EAO (é)
- Wes Vickers, EAO (é)
- Marie-Claude Yaacov (n)
(à partir du 10 avril 2015)

À partir du 6 juillet 2015

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Irene Cheung, EAO (é)
- Ann Ciaschini, EAO (é)
- Robert Gagné (n) (président)
- Jane Ishibashi (n) (à partir du
15 octobre 2015)
- Shanlee Linton, EAO (é)
- Shannon Marcus, EAO (é)
(jusqu'au 3 septembre 2015)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Tom Potter (n) (à partir du 29 juillet 2015)
- Vicki Shannon, EAO (é)
- Pauline Smart, (n) (jusqu'au 9 janvier 2015)
- Stéphane Vallée, EAO (é)
- Ravi Vethamany, EAO (é)
(à partir du 15 octobre 2015)
- Wes Vickers, EAO (é) (vice-président)
- Marie-Claude Yaacov (n)

Comité d'aptitude professionnelle

Jusqu'au 30 juin 2015

- Jean-Luc Bernard, EAO (n) (à partir du 23 avril 2015)
- Merzak Damou, EAO (é)
- Angela De Palma, EAO (é)
- Godwin Ifedi (n)
- Monique Lapalme Arseneault (n) (jusqu'au 22 avril 2015)
- Shanlee Linton, EAO (é) (vice-présidente)
- Louis Sloan, EAO (é) (président)
- Pauline Smart, (n) (jusqu'au 9 juin 2015)
- Marie-Claude Yaacov (n) (à partir du 10 avril 2015)

À partir du 6 juillet 2015

- Irene Cheung, EAO (é) (jusqu'au 3 septembre 2015)
- Ann Ciaschini, EAO (é)
- Godwin Ifedi (n) (jusqu'au 11 septembre 2015)
- Jane Ishibashi (n) (à partir du 15 octobre 2015)
- Shanlee Linton, EAO (é) (présidente)
- Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é) (à partir du 15 octobre 2015)
- Stéphane Vallée, EAO (é) (vice-président)
- Marie-Claude Yaacov (n) (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité des mises en candidature

Le 1^{er} juillet 2015, le comité des mises en candidature a fusionné avec le comité des élections pour constituer le nouveau comité de gouvernance. Le mandat du comité des mises en candidature, qui consistait à nommer des personnes aux postes de présidence et de vice-présidence ainsi qu'aux divers comités au début d'un mandat du conseil, s'inscrit dans celui de ce nouveau comité.

À l'issue des élections d'avril 2015, le comité des mises en candidature a préparé des recommandations pour les postes de présidence et de vice-présidence, de même que pour les sièges au sein de chacun des comités du conseil. Les personnes qui occupent actuellement les postes de présidence et de vice-présidence ont été élues à la réunion inaugurale du septième conseil, en juillet 2015. On a également confirmé la composition de chacun des comités lors de cette réunion inaugurale. Par ailleurs, le comité a lancé le processus visant à pourvoir les postes régionaux vacants dans la région Nord-Est après avoir approuvé la publication des avis pertinents dans les revues de l'Ordre, *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*.

Comité des mises en candidature

Jusqu'au 30 juin 2015

- Alexander (Sandy) Bass, EAO (é)
- Evie Basztyk-Benishek, EAO (é)
- Monique Châteauvert (n)
- Irene Dembek, EAO (é) (présidente)
- Marc Dubois, EAO (é)
- Dobi-Dawn Frenette (n)
- Monique Lapalme Arseneault (n)

(jusqu'au 18 juin 2015)

(é) membre élu

(n) membre nommé

Comité d'assurance de la qualité

Le comité d'assurance de la qualité a pour mandat d'évaluer le rendement de l'Ordre relativement à ses objets énoncés dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Il analyse les résultats par rapport à chacun des objets, détermine des occasions d'en favoriser davantage la réalisation et fait rapport au conseil au moins une fois par an.

En 2015, le comité a présenté au conseil les conclusions de son examen triennal de tous les objets de l'Ordre. Il a établi que l'Ordre avait réussi à s'acquitter de son mandat, tant sur le plan de l'efficacité que de l'efficience, grâce à l'introduction d'un éventail de nouveaux processus visant à simplifier les procédures en vigueur. En tenant compte des recommandations du comité, le conseil a approuvé une modification aux règlements administratifs exigeant que la personne à la présidence du conseil soit membre du comité. Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018, à moins qu'un poste élu au comité ne soit vacant avant le 30 juin 2018.

Conformément à son mandat d'examiner les objets de l'Ordre, le comité a approuvé l'usage d'une rubrique d'évaluation servant de gabarit pour mener à bien son examen. La rubrique, qui s'articule autour d'un ensemble de questions et de facteurs précis, porte sur l'examen des initiatives clés de l'Ordre démontrant comment l'organisme répond à ses objets. Cette nouvelle rubrique aidera le comité à assurer l'uniformité et l'exactitude de ses travaux.

Fondée sur une recommandation du comité, cette échelle facilitera aussi l'inclusion de l'évaluation des risques dans les présentations faites au comité sur les objets de l'Ordre.

En corrélation avec l'examen externe des pratiques d'enquête et de discipline de l'Ordre, le conseil a approuvé les lignes directrices que le comité a élaborées et qui portent sur les conflits d'intérêts et les situations de partialité. En outre, le comité a appuyé l'élaboration d'un programme de mentorat des membres du conseil, qui permettra à des membres chevronnés d'aider les nouveaux membres à mieux comprendre leur rôle.

Comité d'assurance de la qualité

Jusqu'au 30 juin 2015 :

- Clyde Glasgow (n) (président)
- Liz Papadopoulos, EAO (é)
- Terry Price, EAO (é) (vice-président)
- Louis Sloan, EAO (é)
- Ronna Warsh (n)

À partir du 6 juillet 2015 :

- Marie-Louise Chartrand (n)
- Richard Michaud, EAO (é)
- Bill Petrie (n) (vice-président)
- Rob Ryan, EAO (é) (président)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)

(é) membre élu

(n) membre nommé

Comité d'appel des inscriptions

Les postulantes et postulants à qui l'on a refusé la demande d'inscription à l'Ordre peuvent demander au comité d'appel des inscriptions de réexaminer la décision grâce à un processus équitable et transparent. Le comité évalue les appels des postulants qui n'ont pas été admis à l'Ordre ou des membres dont le certificat est assorti de conditions. Le travail du comité permet de s'assurer que les postulants sont traités de manière équitable, tout en préservant la confiance du public dans les décisions du registraire de l'Ordre au nom de la profession enseignante.

Les nouveaux membres du conseil, nommés au comité en 2015, ont pris part à des séances de formation pour se tenir au courant des enjeux touchant le processus d'appel des inscriptions, dont les processus du comité, le cadre législatif, le processus d'agrément en vigueur dans diverses instances internationales, l'évaluation des titres de compétence, les exigences en matière d'aptitude professionnelle, les questions liées aux droits de la personne, ainsi que les principes directeurs régissant les délibérations et la rédaction des décisions.

En 2015, le comité d'appel des inscriptions s'est réuni 15 fois et a entendu 24 appels (19 en anglais et cinq en français). Seize appelants ont fait une présentation orale à l'appui de leur cas devant le comité (15 en personne et un par vidéoconférence), et huit autres ont été examinés dans le cadre d'un processus de révision administrative. Dans quatre cas, les preuves soumises devant le comité ont justifié l'octroi de l'agrément et donc le retrait de l'appel.

Motifs du comité d'appel des inscriptions pour avoir refusé l'agrément

Motifs	Total
Programme de formation à l'enseignement non reconnu	8
Grade non reconnu	5
Compétences linguistiques comme motif principal	2
Programme de formation à l'enseignement et compétences linguistiques non reconnus	7
Aptitude professionnelle	2
Total	24

Le comité n'a pas reçu d'appel pour lever une condition ou remettre un certificat en vigueur.

Résultats des appels	
Maintien de la décision initiale	13
Renversement de la décision initiale	11
Modification de la décision initiale	0
Total	24

Comité d'appel des inscriptions

Jusqu'au 30 juin 2015

- Alexander (Sandy) Bass, EAO (vice-président) (é)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Monique Châteauvert (n)
- Marc Dubois, EAO (président) (é)
- Kara Smith, EAO (é)

À partir du 6 juillet 2015

- Brian Beal, EAO (président) (é)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Myreille Loubert, EAO (vice-présidente) (é)
- William Ngassam, EAO (é)

(é) membre élu

(n) membre nommé

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Les Normes d'exercice de la profession enseignante, les Normes de déontologie de la profession enseignante et le Cadre de formation de la profession enseignante représentent la vision collective du professionnalisme en enseignement dans la province. Cette vision constitue le fondement de la formation initiale en enseignement, du perfectionnement professionnel continu, de la pratique professionnelle et du leadership en enseignement.

Ces normes décrivent les connaissances, compétences et valeurs inhérentes à la profession enseignante de l'Ontario.

Le comité formule des recommandations au conseil de l'Ordre sur l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des normes d'exercice et de déontologie ainsi que du Cadre de formation de la profession enseignante, lesquels contribuent au renforcement du professionnalisme en enseignement. En outre, le comité révisé toutes les lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle (QA).

En 2015, le comité a mis l'accent sur les activités suivantes :

- mise en application des normes dans le cadre de la formation à l'enseignement et de la pratique professionnelle
- communication et formation au sujet des normes
- conception de ressources et d'études fondées sur les normes en matière de formation à l'enseignement
- élaboration et mise en œuvre de politiques relatives aux lignes directrices des cours menant à une QA

- élaboration et mise en œuvre de politiques liées aux normes et à la formation à l'enseignement
- processus pédagogiques de formation à l'enseignement concernant le leadership et les pratiques professionnelles déontologiques, conformément aux normes de déontologie
- révision du Cadre de formation de la profession enseignante.

Formation à l'enseignement : révision des lignes directrices des cours menant à une QA

En 2015, le comité a examiné 20 ébauches et 55 versions définitives des lignes directrices des cours menant à une QA. Plus de 2 000 membres de la profession enseignante et du public ont pris part au processus d'élaboration de ces lignes directrices.

Partout en Ontario, des fournisseurs proposent des cours menant à une QA. Ils ont élaboré le contenu de ces lignes directrices pour la formation à l'enseignement en collaboration avec les membres de l'Ordre, les partenaires en éducation et des membres du public. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession constituent le fondement des connaissances, compétences et pratiques professionnelles des pédagogues de la province.

En 2015, des consultations et des séances de rédaction collaboratives ont permis de mettre au point les lignes directrices des cours menant à une QA. Diverses technologies web facilitent l'accès des membres aux

ressources et leur participation au processus d'élaboration. Neuf équipes de rédaction provinciales ont élaboré 39 des lignes directrices suivantes, en français et en anglais :

Annexe A

- Mathématiques (cycles intermédiaire et supérieur)

Annexe C

- Gestion de la salle de classe
- Écoles sécuritaires et accueillantes
- Enseignement aux élèves GLBTQ

Annexe D (cours de spécialiste en 3 parties)

- Enseignement et leadership en situation minoritaire
- Classe inclusive
- Lecture
- Leadership en enseignement
- Écriture

Annexe E (spécialiste en études supérieures)

- Mathématiques

Programme

- Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école.

Par ailleurs, 17 lignes directrices de cours menant à une QA ont été élaborées en collaboration avec des organismes provinciaux :

Annexe A

- Affaires et commerce – Comptabilité (cycle supérieur)
- Affaires et commerce – Entrepreneuriat (cycle supérieur)
- Affaires et commerce – Général (cycles intermédiaire et supérieur)
- Affaires et commerce – Technologie de l'information et de la communication (cycles intermédiaire et supérieur)

- Sciences économiques (cycle supérieur)
- Histoire (cycles intermédiaire et supérieur)
- Santé et éducation physique (cycles intermédiaire et supérieur)

Annexe D (cours de spécialiste en 3 parties)

- Affaires et commerce – Comptabilité

Annexe E (spécialiste en études supérieures)

- Affaires et commerce
- Histoire
- Santé et éducation physique.

Trouver une QA

L'Ordre a apporté des améliorations à la section «Trouver une QA» de son site web pour répondre aux directives du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation, qui recueille des données pertinentes et importantes sur l'accessibilité aux cours menant à une QA, sur la disponibilité de ces cours ainsi que sur les demandes de renseignements à leur sujet. Environ 300 membres ont ainsi envoyé à l'Ordre des demandes de renseignements concernant les QA.

Rapport : *Additional Teaching Qualifications: Supporting the Ongoing Education and Professional Practice of the Teaching Profession (Qualifications additionnelles pour enseigner : appuyer la formation continue et la pratique professionnelle au sein de la profession enseignante)*

Pour enrichir l'élaboration des lignes directrices, le comité a commandé un rapport sur les QA, lequel a permis de fournir des données statistiques historiques et actuelles, tout en présentant succinctement certains aspects (pertinence, perceptions et évolution

des besoins) associés au perfectionnement continu des pédagogues au moyen de cours agréés menant à une QA. Ce rapport a contribué à éclairer le travail du comité sur le perfectionnement professionnel continu et sur l'application des normes.

Rapport : *Standards of Practice and Education Committee: Highlights of Standards of Practice and Education Work from September 2012 to June 2015 (Points saillants des travaux du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation : septembre 2012 à juin 2015)*

Pour faciliter la transition des nouveaux membres du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation, l'Ordre a commandé un rapport visant à faire le point sur les initiatives et les réalisations du précédent comité au cours de la période allant de septembre 2012 à juin 2015.

Ce rapport a servi de guide d'orientation aux nouveaux membres du conseil et met en relief les aspects clés des activités suivantes :

- élaboration des politiques relatives aux QA – recherche, développement, validation et mise en œuvre
- initiatives technologiques d'appui à l'élaboration des politiques relatives aux QA – Standards Information Management System (SIMS) [système de gestion de l'information sur les normes] et Issues Inquiries Management System (IIMS) [système de gestion des demandes de renseignements];
- séances pédagogiques sur les normes
- ressources fondées sur les normes pour la formation à l'enseignement
- instituts et ateliers sur les normes de déontologie
- science de l'enseignement et de l'apprentissage

- formation initiale en enseignement – recherche et pratique fondées sur les normes.

Séminaires sur la formation à l'enseignement

Pour étayer l'examen des lignes directrices des cours menant à une QA, le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a lancé une série de séminaires sur la formation à l'enseignement. Ces séminaires, animés par des spécialistes, couvraient les domaines suivants :

- musique
- enseignement aux élèves GLBTQ
- enseignement aux élèves des Premières Nations
- apprentissage de la petite enfance.

Révision du Cadre de formation de la profession enseignante

Le Cadre de formation de la profession enseignante aide l'Ordre à prévoir la formation continue de ses membres. Il permet également au public de savoir comment les membres prennent en charge leur formation.

Ce cadre est un pilier fondamental de l'autoréglementation. Il est essentiel de le tenir à jour puisque la confiance du public en dépend.

En 2015, le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation s'est lancé dans la révision de ce document, qui existe depuis 16 ans.

La consultation sur la révision dudit cadre a fait intervenir les membres de l'Ordre, les partenaires en éducation ainsi que des membres du public. Voici quelques faits saillants :

- Plus de 100 membres de la profession ont participé à un forum ouvert

- Plus de 2 500 membres ont répondu à un sondage en ligne
- Trente-cinq membres ont animé des groupes de réflexion dans leur milieu professionnel
- Les membres et les partenaires en éducation ont reçu 10 observations écrites.

Le comité s'est aussi joint à un groupe de réflexion. Qui plus est, la présidente de ce comité a donné deux présentations devant le comité de protection de l'intérêt public de l'Ordre sur le Cadre de formation de la profession enseignante.

Consultations provinciales sur l'élaboration des politiques relatives aux QA

Enseignement aux élèves GLBTQ

L'Ordre a tenu une consultation intitulée *Critically Exploring our Practices: LGBTQ Voice, Representation and Equity in Ontario Schools* (Explorer nos pratiques de façon critique : voix de la communauté GLBTQ, représentation et équité dans les écoles de l'Ontario), qui a donné l'occasion aux enseignantes et enseignants de contribuer à l'élaboration de la nouvelle ligne directrice du cours menant à la QA Enseignement aux élèves GLBTQ (annexe C). Cette séance fructueuse a fait ressortir des points de vue intéressants, que l'Ordre a transmis à l'équipe de rédaction provinciale chargée d'élaborer cette ligne directrice. Vingt-huit membres de la profession y ont participé.

L'Ordre a également consulté des élèves sur le thème «LGBTQ: Exploring Safe, Inclusive and Equitable Spaces» (GLBTQ : explorer des lieux sécuritaires, inclusifs et équitables). Leurs points de vue ont permis d'alimenter le contenu de la ligne directrice du cours menant

à la QA Enseignement aux élèves GLBTQ, telle qu'elle est établie par le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner. Quarante-deux élèves y ont pris part.

Leadership en enseignement

Des recherches préliminaires et une analyse de l'environnement portant sur l'expérience des leaders en éducation ont étayé la conception du nouveau cours menant à la QA Leadership en enseignement.

L'Ordre a tenu une consultation intitulée «Explorer les connaissances, compétences et attitudes liées au leadership professionnel», qui a permis aux enseignantes et enseignants en exercice de contribuer à l'élaboration de la nouvelle ligne directrice du cours menant à la QA Leadership en enseignement (annexe D). Trente-deux membres de l'Ordre y ont participé. Cette séance a mis en relief de riches informations associées à une vision collective du leadership en enseignement au sein de la province, que l'Ordre a transmises à l'équipe de rédaction provinciale chargée d'élaborer cette ligne directrice.

Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école

L'Ordre a organisé un forum ouvert d'une journée sur le thème «Explorer ce que signifie être directrice ou directeur d'école en Ontario» dans le cadre de la révision du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école. Cinquante-et-un membres de la profession y ont pris part. Des pédagogues et intervenants représentant l'ensemble des champs de compétence, intérêts et régions de l'Ontario ont mis en commun leurs points de vue afin de veiller à ce que la ligne directrice révisée dudit programme reflète avec exactitude le contenu nécessaire pour adapter cette qualification aux réalités changeantes.

Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision

Pour appuyer la révision du Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision, l'Ordre a organisé un forum ouvert d'une journée sur le thème «Explorer ce que signifie être agente ou agent de supervision en Ontario». Trente-trois membres de l'Ordre y ont participé. Des pédagogues et intervenants représentant l'ensemble des champs de compétence, intérêts et régions de l'Ontario ont mis en commun leurs points de vue afin de veiller à ce que la ligne directrice révisée dudit programme reflète avec exactitude le contenu nécessaire pour adapter cette qualification aux réalités changeantes.

Atelier d'été organisé conjointement avec l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

En juillet 2015, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE) et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont accueilli conjointement un atelier d'été intitulé «Revisiting Interprofessional Collaboration and Ethical Leadership in Early Learning» (Revisiter la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique dans l'apprentissage de la petite enfance). Cet atelier consistait principalement, pour les deux professions réglementées, à unir leurs efforts afin d'établir une compréhension commune des pratiques de collaboration déontologiques au jardin d'enfants dans le cadre du programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein.

L'activité s'est traduite par la création d'une nouvelle ressource commune, intitulée *Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique*. Les personnes qui

forment le personnel enseignant l'utilisent pour appuyer l'intégration des normes de déontologie dans la pratique professionnelle.

Formation professionnelle à l'intention des fournisseurs de cours menant à une QA

Près de 100 concepteurs de cours menant à une QA ont participé à trois ateliers intitulés «Exploring an Inquiry Stance within AQ Course Design: An Institute for AQ Course Developers» (Explorer une approche fondée sur le questionnement dans la conception de cours menant à une QA : atelier destiné aux concepteurs de cours menant à une QA), lesquels portaient sur les processus d'apprentissage holistique et fondé sur le questionnement chez les adultes. Ces séances sur l'apprentissage expérientiel leur ont donné l'occasion d'examiner des concepts et des principes de conception de lignes directrices de cours menant à une QA à travers les prismes de la conception universelle, de la différenciation pédagogique, du questionnement professionnel et de la pédagogie critique.

Formation sur les normes

Les séances de formation sur les normes, tout comme les ressources fondées sur les normes, continuent d'appuyer et d'orienter la formation à l'enseignement ainsi que le développement du leadership. Ces séances favorisent l'intégration des normes d'exercice et de déontologie de la profession dans la formation à l'enseignement.

En 2015, l'Ordre a animé 42 séances axées sur les normes qui ont réuni 830 participants, parmi lesquels des étudiantes et étudiants en enseignement, de nouveaux pédagogues, des formatrices et formateurs en enseignement,

des leaders en éducation, des personnes qui souhaitent occuper un poste de direction d'école, des concepteurs de cours menant à une QA et des pédagogues formés à l'étranger.

Leadership éthique dans la formation initiale en enseignement

L'Ordre et l'Université Charles-Sturt, en Australie, se sont engagés dans une initiative conjointe visant à soutenir l'intégration des normes de déontologie dans la formation initiale en enseignement. Des étudiantes et étudiants en enseignement et des membres du corps professoral de l'Université Charles-Sturt qui ont participé à ce projet ont parlé au comité de l'incidence de l'initiative sur leurs connaissances en matière de déontologie, sur leur sensibilisation à ce sujet et sur leur pratique pédagogique.

Le projet portait sur l'objet de l'Ordre lié à l'application des normes de déontologie. À l'heure actuelle, l'Ordre est en train de concevoir une ressource provinciale ciblée sur les questions d'éthique en s'appuyant sur les récits écrits et les dilemmes déontologiques des étudiants en enseignement; ce document synthétisera également les réflexions des membres du corps professoral et pourra être utilisé dans le cadre de la formation à l'enseignement.

Formation à l'enseignement : ressources fondées sur les normes

Le comité a élaboré des ressources écrites et visuelles fondées sur les normes. Ces ressources pourront servir dans le cadre de la formation initiale en enseignement, du perfectionnement professionnel continu et de la pratique professionnelle.

La présidente du comité a attiré l'attention du conseil sur les nombreuses ressources sur les normes que l'Ordre a conçues pour appuyer la profession enseignante.

Un document pour accompagner la vidéo *Gardiens du savoir* a été créé à l'issue d'une réflexion, d'une recherche et d'une discussion collaboratives. Cette vidéo est une ressource fondée sur les normes qui s'avère très utile pour la formation initiale en enseignement et le perfectionnement professionnel continu des membres des Premières Nations.

Par ailleurs, l'Ordre a élaboré la ressource pédagogique *Explorer les Normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe* afin d'appuyer le dialogue sur l'éthique dans le cadre de la formation à l'enseignement en usant de représentations artistiques des normes de déontologie. Cette ressource sert aussi à étayer l'inclusion pertinente des cultures et visions du monde des Premières Nations dans la formation initiale à l'enseignement et dans le perfectionnement professionnel continu.

L'OEPE et l'Ordre ont conçu le document *Explorer la collaboration interprofessionnelle et le leadership éthique* dans le cadre d'un projet de recherche collaborative. Cette ressource commune s'inscrira dans la formation initiale à l'enseignement et dans le perfectionnement professionnel continu. L'objectif est ici de donner vie aux normes d'exercice et de déontologie qui s'appliquent aux deux professions. L'Ordre l'a transmise aux conseils scolaires, aux fournisseurs de cours et de programmes de formation à l'enseignement, et aux partenaires en éducation. À ce jour, les deux ordres ont reçu de nombreux commentaires favorables au sujet de cette ressource, dont le contenu est particulièrement pertinent pour les pédagogues.

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Jusqu'au 30 juin 2015

- Shabnum Budhwani (n)
- Gale Dores, EAO (é) (présidente)
(jusqu'au 18 juin 2015)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Dobi-Dawn Frenette (n)
- Clyde Glasgow (n) (jusqu'au 24 juin 2015)
- Jacqueline Gray, EAO (é)
- Allyn Janicki, EAO (é) (vice-présidente)
- Shanlee Linton, EAO (é)
- Susan Robertson (n)
- Demetri Vacratsis, EAO (é)

À partir du 6 juillet 2015

- Shabnum Budhwani (n)
- Irene Cheung, EAO (é)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
(présidente)
- Susan Elliott-Johns, EAO (é)
- Dobi-Dawn Frenette (n)
(jusqu'au 18 décembre 2015)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)
(à partir du 15 octobre 2015)
- Shannon Marcus, EAO (é)
- Richard Michaud, EAO (é) (vice-président)
- Stéphane Vallée, EAO (é)
(jusqu'au 3 septembre 2015)
- Ravi Vethamany, EAO (é)
(à partir du 15 octobre 2015)

(é) membre élu

(n) membre nommé

Comité de direction

Ce comité, composé de la vice-présidente du conseil et d'un membre nommé au conseil, fait avancer l'ordre du jour et l'adoption des motions durant une réunion du conseil de l'Ordre.

Comité de direction

Jusqu'au 20 juin 2015

- Marie-Louise Chartrand (n)
- Marc Dubois, EAO (é)
- Robert Gagné (n)
(à partir du 15 octobre 2015)
- Myreille Loubert, EAO (é)
(à partir du 15 octobre 2015)

(é) membre élu

(n) membre nommé

Statistiques

Transition à l'enseignement

Après une décennie de déclin, la situation de l'emploi en enseignement en Ontario s'est améliorée pour une seconde année consécutive en 2015.

Le personnel enseignant de français langue seconde et les enseignantes et enseignants francophones sont de nouveau en très forte demande. Leur taux de chômage en première année de carrière est négligeable, tandis que les enseignantes et enseignants anglophones signalent une meilleure situation d'emploi durant leurs premières années de carrière.

La réduction du nombre de diplômés en enseignement dans la province, le déclin rapide du nombre de postulants provenant de l'extérieur de la province et les modifications au programme de formation à l'enseignement en 2015 signifient que le marché de l'emploi sera beaucoup plus accueillant pour les nouveaux pédagogues dans les années à venir qu'au cours des dix dernières années.

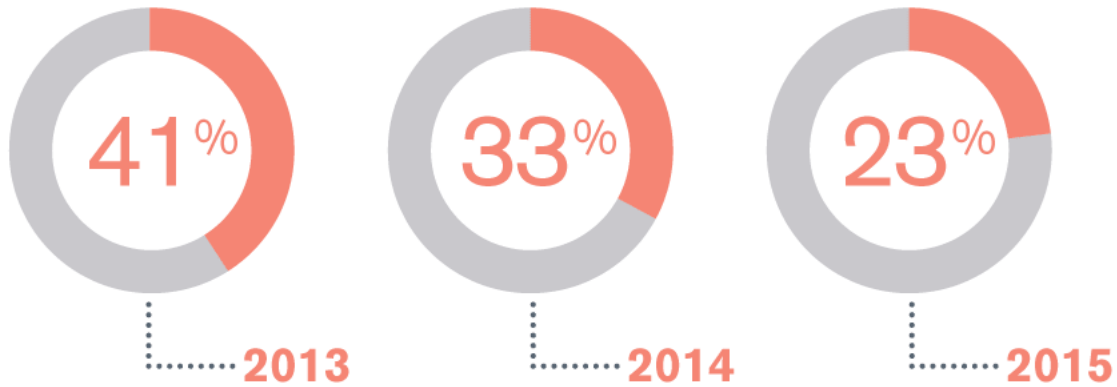
Ce rééquilibrage de l'offre et de la demande, qui devrait bien se matérialiser, signifie que la situation d'emploi des diplômés s'améliorera, tout comme celle des enseignants sous-employés agréés au cours des années passées, qui auront plus de débouchés. Cela signifie également que les écoles et les conseils scolaires de l'Ontario devront recourir à des pratiques de recrutement plus énergiques.

Le sondage sur la transition à l'enseignement de l'Ordre porte sur les premières années de carrière des nouveaux enseignants en Ontario. Ce sondage annuel, financé par le ministère de l'Éducation, a débuté en 2001. Le marché de l'emploi en enseignement était alors en pleine expansion en raison des départs à la retraite de 1998 à 2003 environ, lesquels ont causé une pénurie de pédagogues. C'est en 2005 que l'on a constaté un nombre plus élevé de nouveaux diplômés que de départs à la retraite, et cet écart n'a cessé de se creuser ensuite. Mais les temps ont changé.

Le sondage de 2015 porte sur les pédagogues qui sont entrés sur le marché de l'emploi pendant l'année scolaire 2014-2015. Il examine les taux d'emploi et l'expérience professionnelle des diplômés de l'Ontario agréés de 2005 à 2014, ainsi que des enseignants nouvellement arrivés en Ontario qui ont reçu leur formation ailleurs et qui ont été agréés dans la province en 2013 ou en 2014.

Quelle était la situation des nouveaux enseignants en 2015? Lisez notre [sondage exclusif](#) pour le savoir.

Le taux de chômage des enseignants débutants en Ontario est passé de :

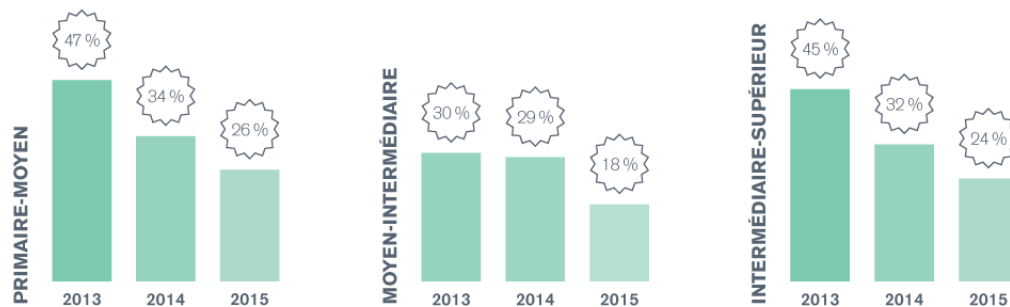


Nombre de diplômés de programmes en français en première année d'enseignement employés à temps plein en 2015



TROIS SUR QUATRE

Chômage, première année de carrière (par programme)



Comparaison - enseignants membres de l'Ordre depuis peu / départs à la retraite



Taux d'emploi des enseignants débutants

APRÈS
2 ANS



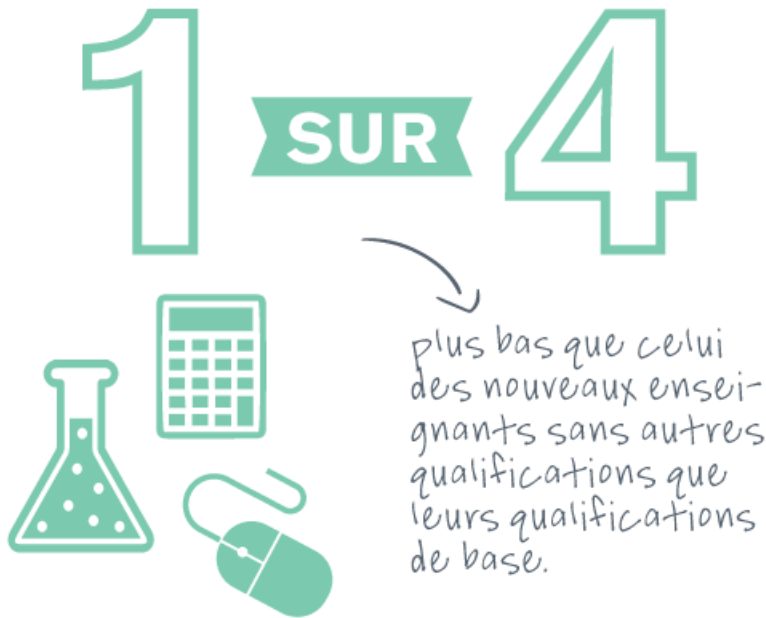
LA MOITIÉ DES ENSEIGNANTS DÉBUTANTS AVAIENT UN EMPLOI À TEMPS PLEIN EN 2015

APRÈS
4 ANS

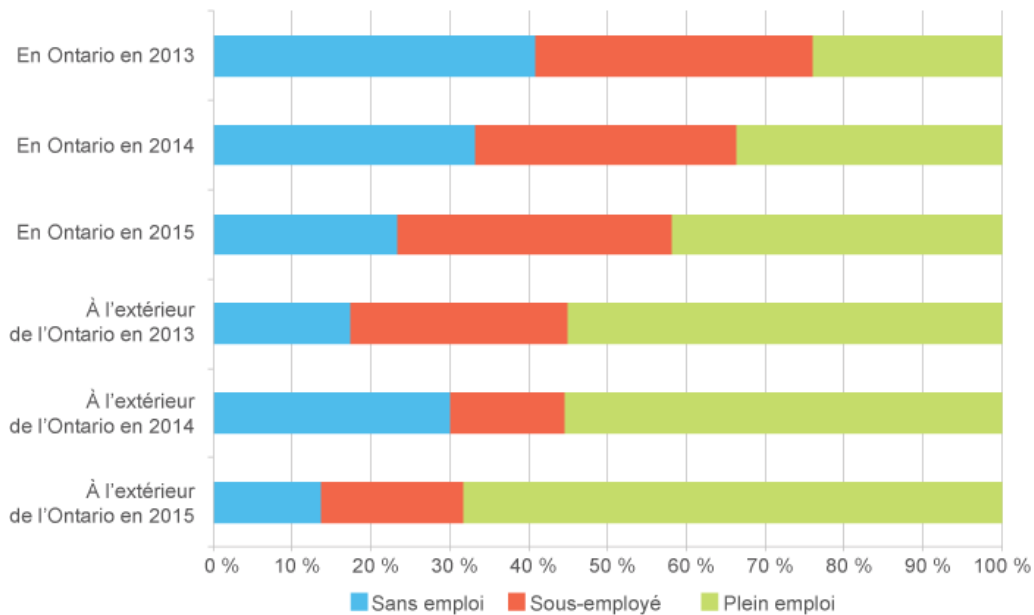


LA MOITIÉ DES ENSEIGNANTS DÉBUTANTS AVAIENT UN EMPLOI À TEMPS PLEIN EN 2013

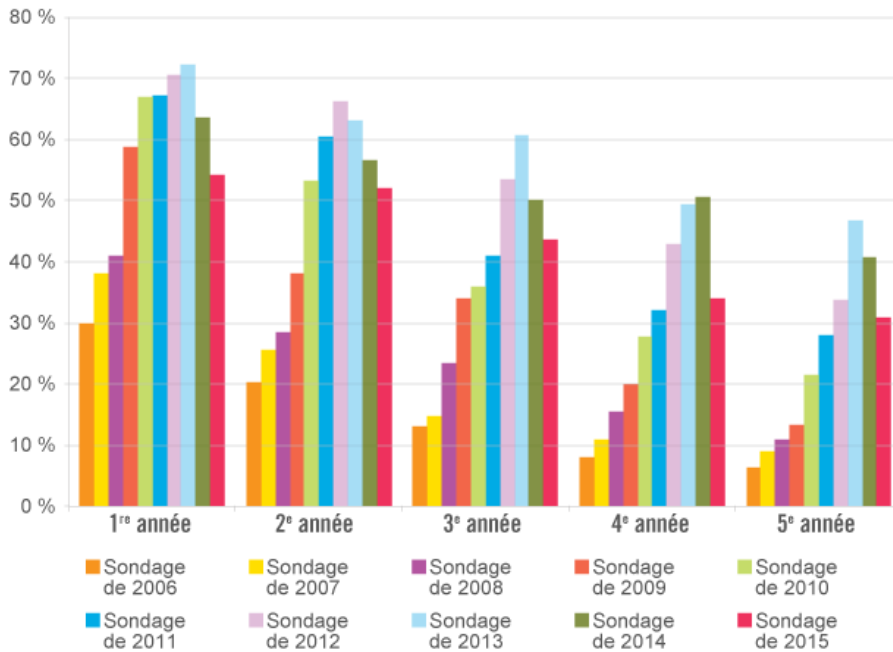
Taux de chômage des nouveaux enseignants de langue anglaise ayant une qualification en technologie, en sciences aux cycles intermédiaire-supérieur, en informatique ou en mathématiques



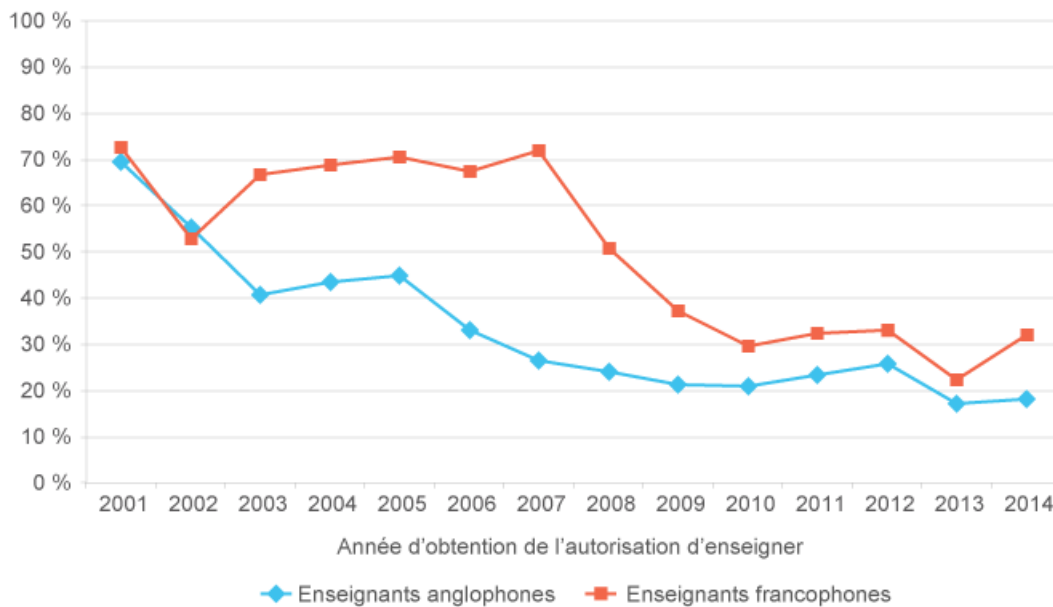
Situation d'emploi de différents groupes d'enseignants nouvellement agréés en première année de carrière



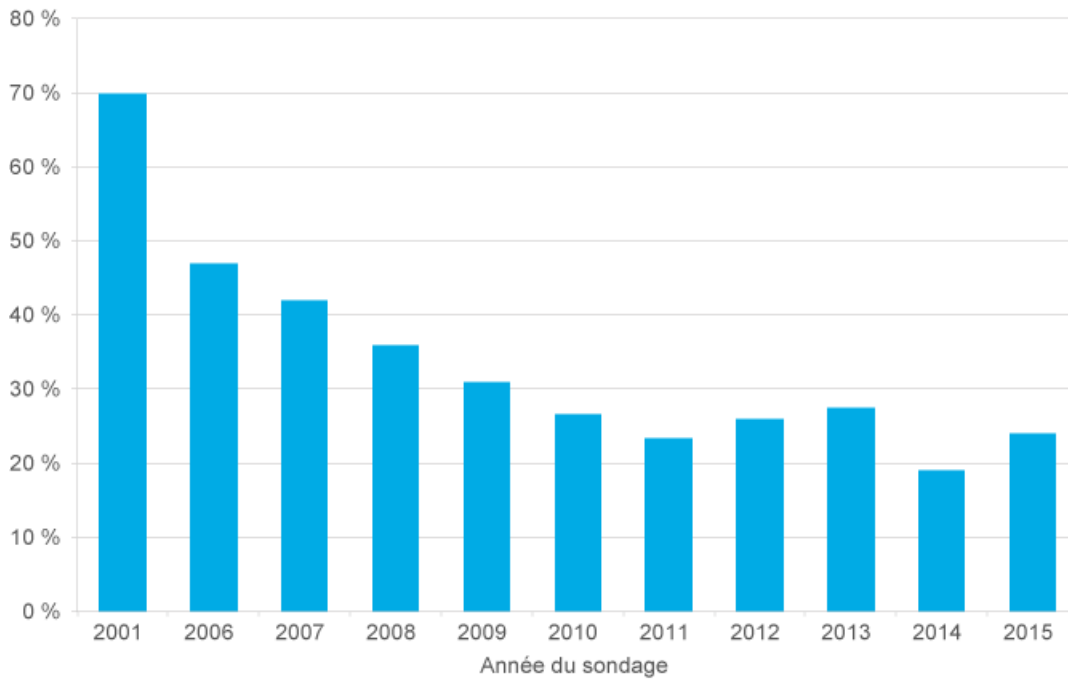
Proportion de sous-employés et de sans emploi selon l'année de carrière parmi tous les diplômés de l'Ontario



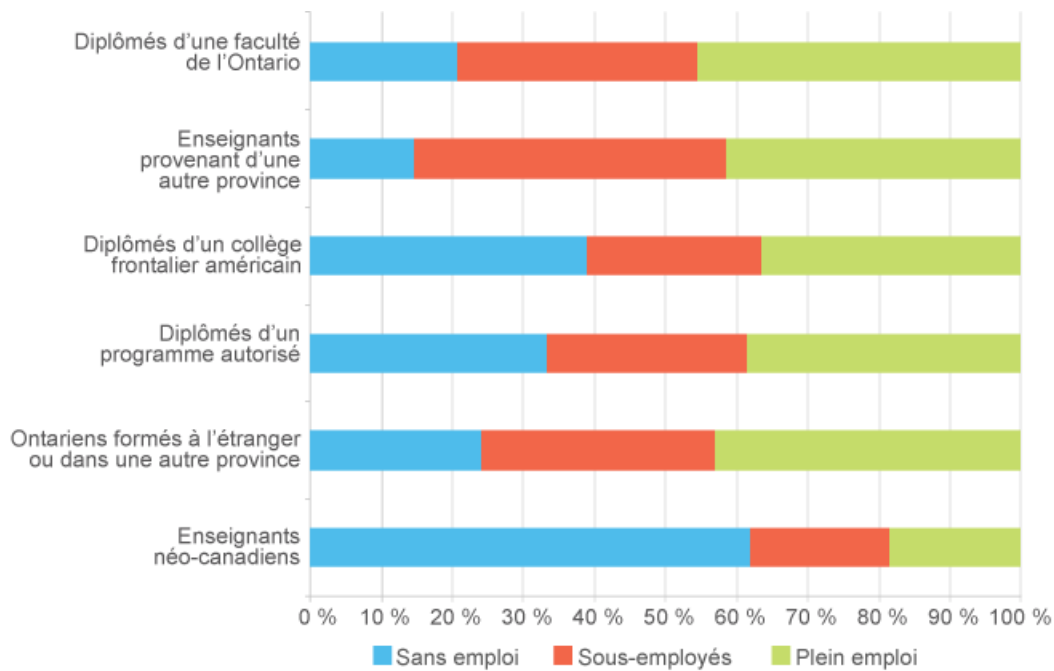
Emplois permanents parmi tous les diplômés de l'Ontario en première année de carrière



Emplois permanents en enseignement en première année de carrière parmi tous les diplômés de l'Ontario

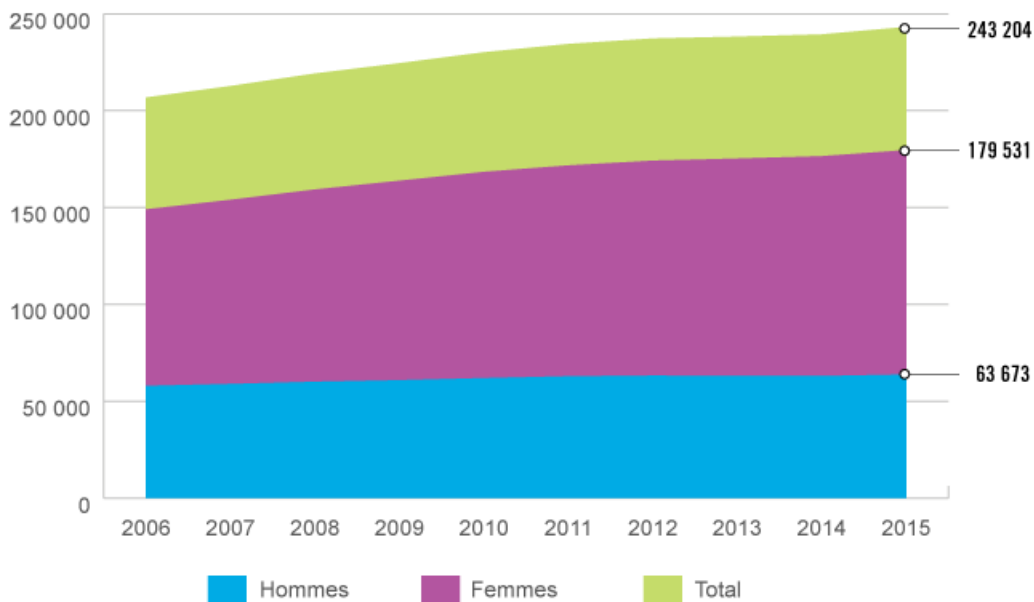


Succès à se trouver un emploi pour différents groupes d'enseignants en première année de carrière

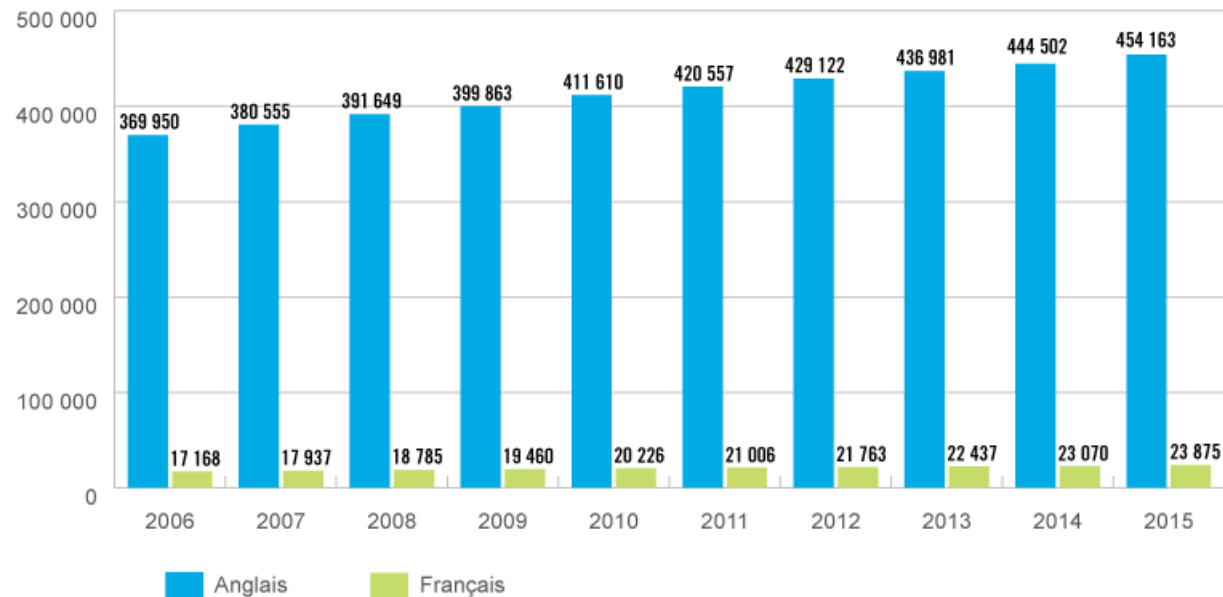


Membres de l'Ordre

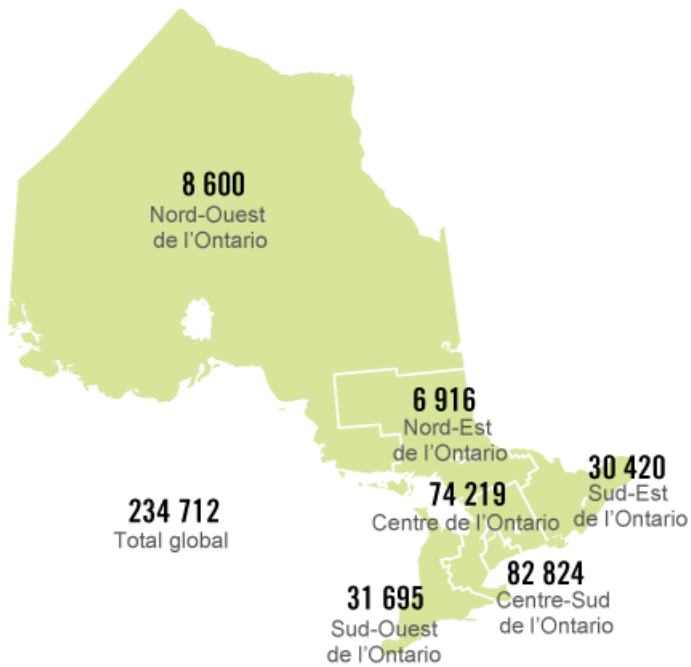
Membres en règle



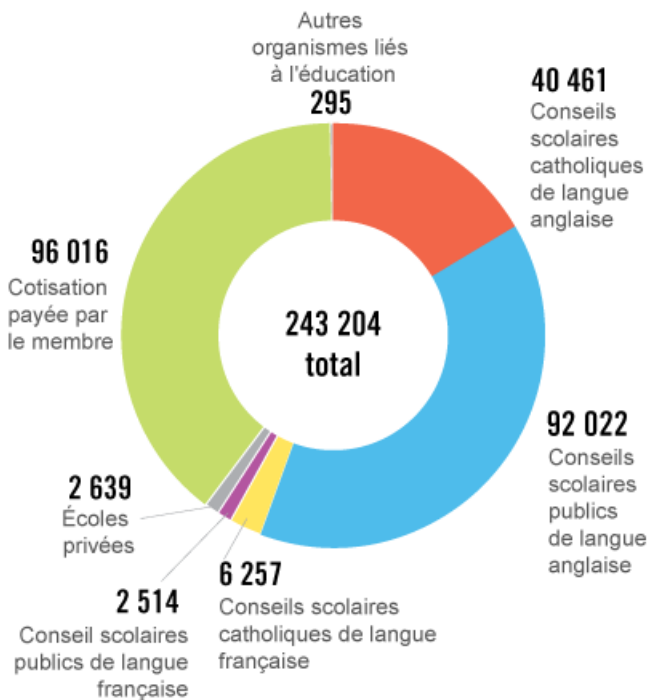
Membres figurant au tableau public



Répartition géographique

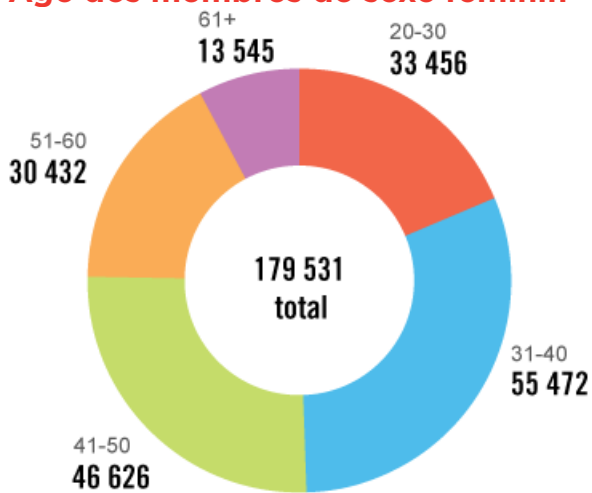


Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation de 2015)

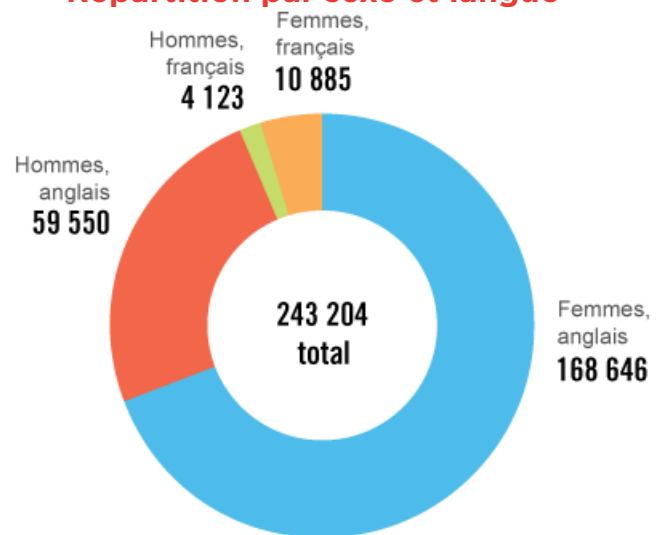


Données démographiques

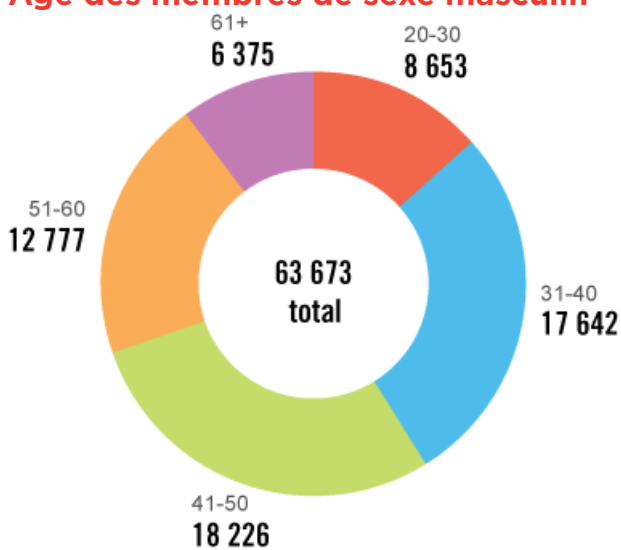
Âge des membres de sexe féminin



Répartition par sexe et langue

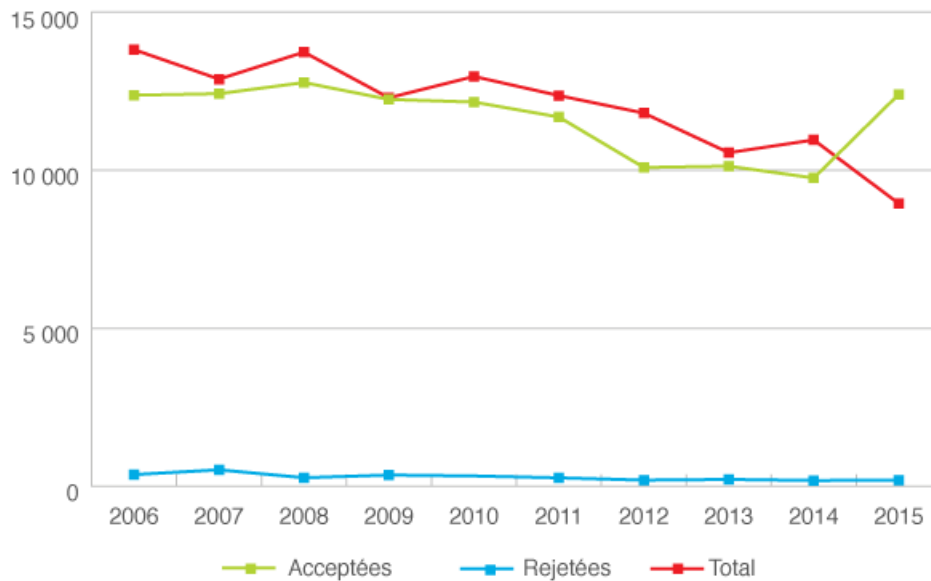


Âge des membres de sexe masculin



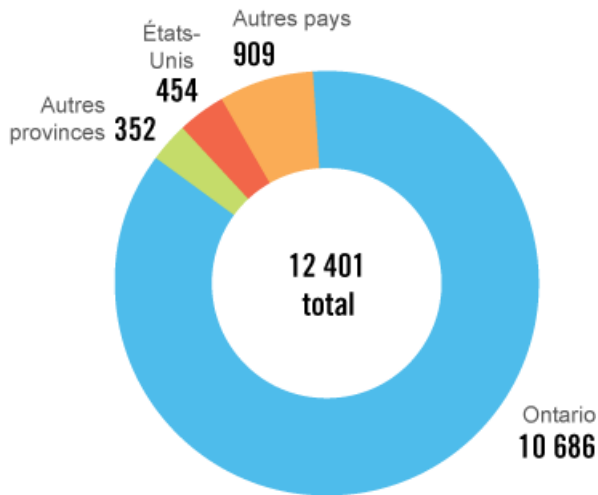
Demandes d'inscription

Demandes d'inscription



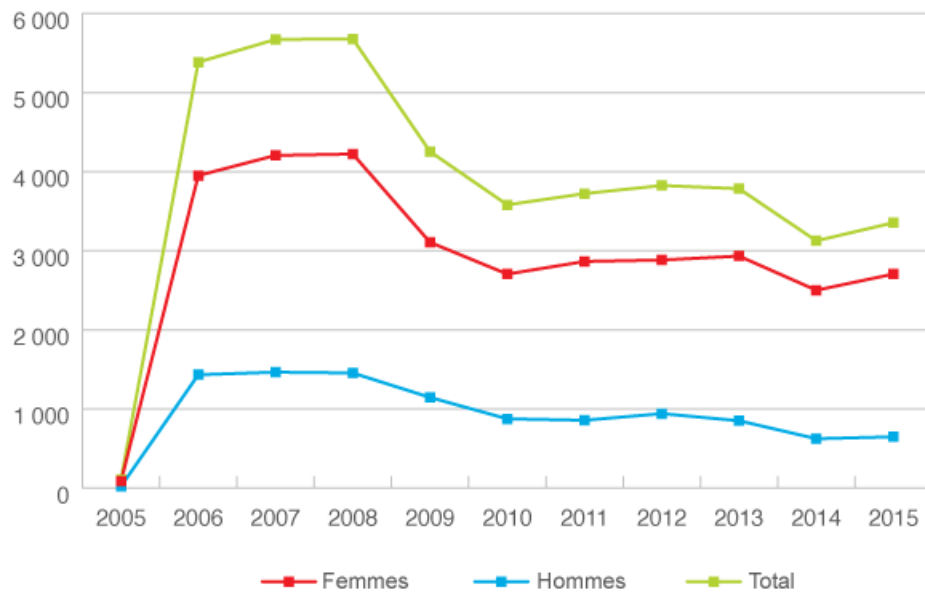
À l'automne 2014 et au début de 2015, nous avons reçu plus de demandes de la part des étudiantes et étudiants en enseignement qui achevaient – ou avaient achevé – leur programme de un an en vue d'obtenir l'autorisation d'enseigner avant l'entrée en vigueur des nouvelles exigences de certification le 1^{er} septembre 2015. Toutefois, à l'automne 2015, nous avons reçu moins de demandes d'inscription parce que les étudiantes et étudiants en enseignement de l'Ontario, soit le plus important groupe de postulants, étaient dans la première année du programme prolongé, lequel est désormais de deux ans (quatre sessions).

Demandes d'inscription acceptées

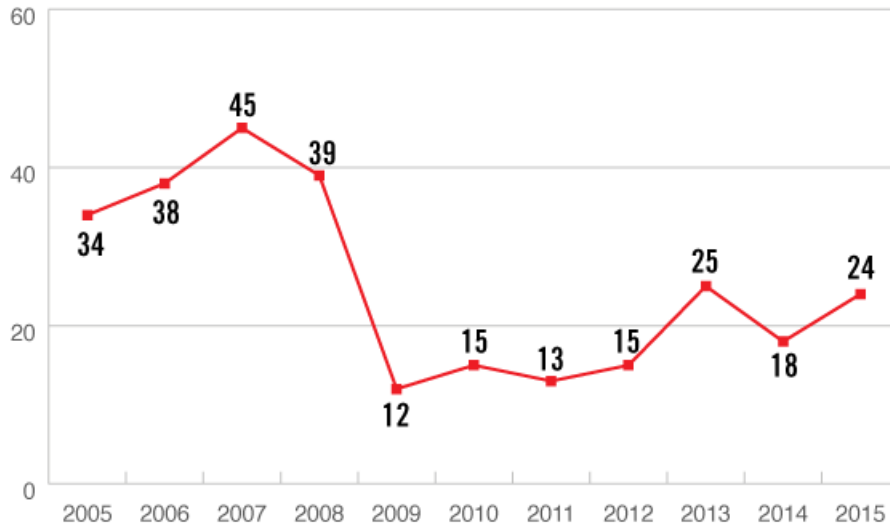


Les personnes ayant récemment reçu leur diplôme ont présenté leur demande d'inscription plus tôt que les années précédentes. Les autres postulantes et postulants nous ont envoyé les documents qui étaient en souffrance afin d'obtenir l'autorisation d'enseigner avant l'entrée en vigueur des nouvelles exigences d'inscription à l'Ordre en septembre 2015.

Personnes ayant terminé le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année

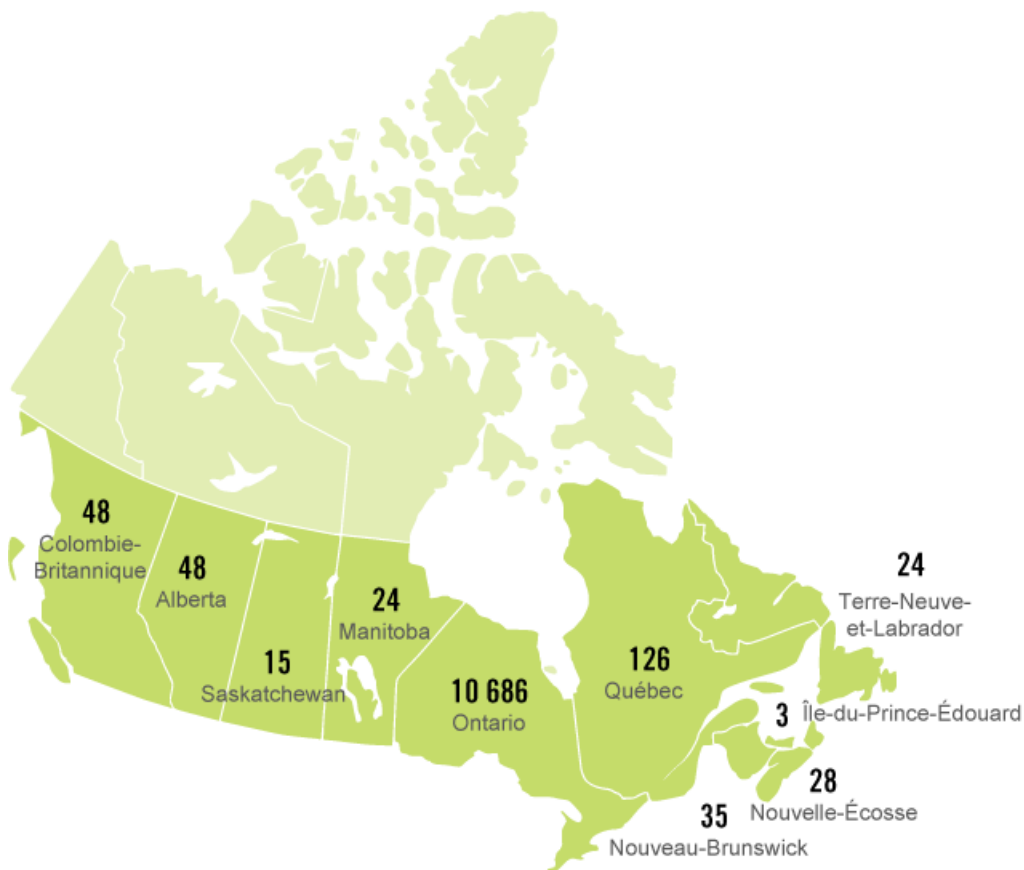


Nombre annuel d'appels des inscriptions, par année

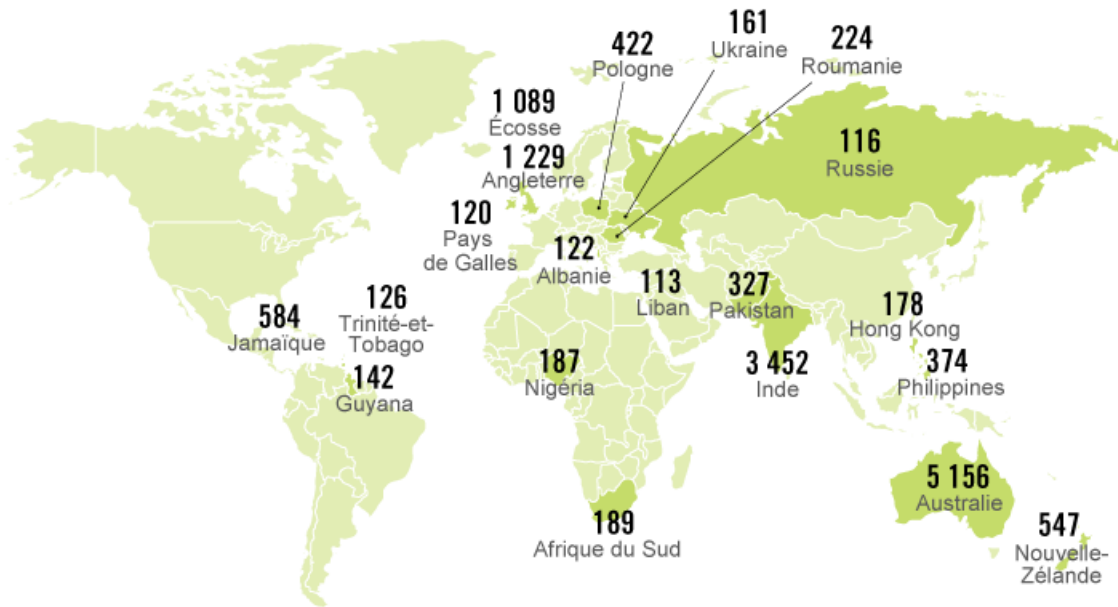


Nombre de membres et lieux de formation

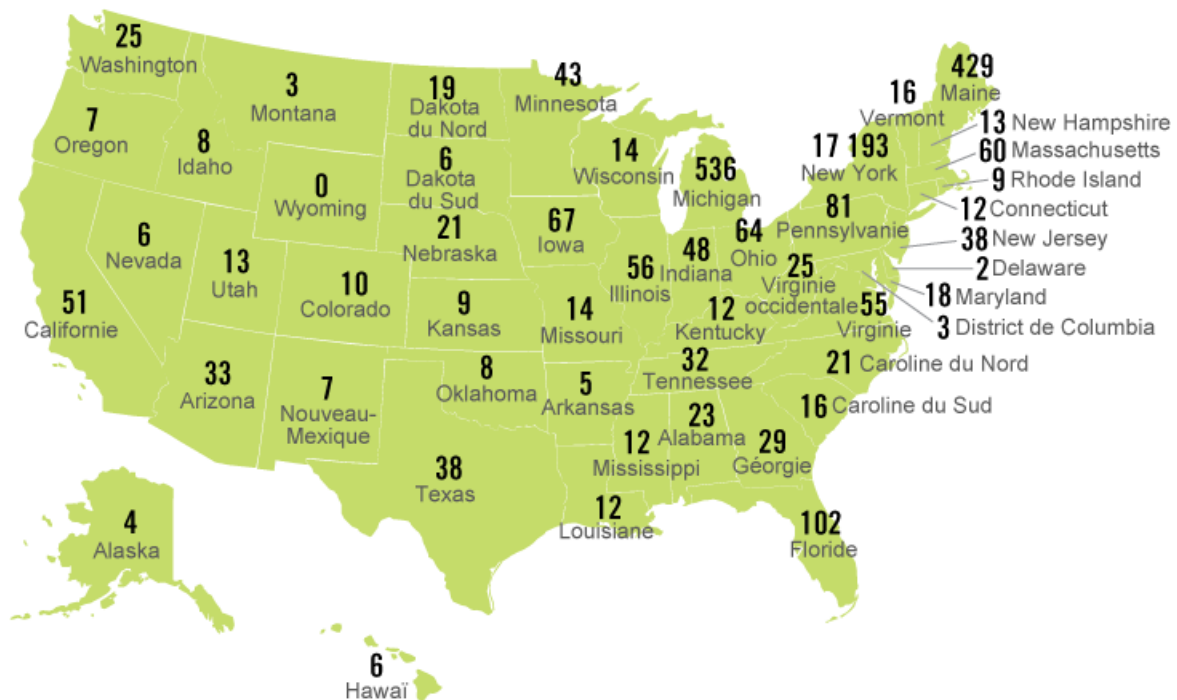
Nouveaux membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale, par année



Nouveaux membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale (sauf les É.-U. et le Canada)



Membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale, par État américain



Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario, par année

Faculté d'éducation	2015
Faculté d'éducation Althouse, London	
Université Brock	
Université Charles-Sturt	237
Faculté d'éducation, Université Niagara	168
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne	215
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa	610
Faculté d'éducation, Université Brock	807
Faculté d'éducation, Université Lakehead	924
École des sciences de l'éducation Schulich, Université Nipissing	907
Faculté d'éducation, Université Queen's	940
Faculté d'éducation, Université de Western Ontario	826
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa	878
Faculté d'éducation, Université de Windsor	630
Faculté d'éducation, Université Wilfrid-Laurier	141
Faculté d'éducation, Université York, Toronto	1 001
Programme de formation à l'enseignement, Hamilton	
Institut des études de l'enfant, Université de Toronto	
Programme de formation à l'enseignement Lakehead	
Programme de formation à l'enseignement Lakeshore	
Programme de formation à l'enseignement London	
Faculté d'éducation McArthur, Kingston	
Programme de formation à l'enseignement, North Bay	
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto	1 473
Ministère de l'Éducation de l'Ontario	
Programme de formation à l'enseignement, Ontario	
Programme de formation à l'enseignement, Hamilton	
Programme de formation à l'enseignement, Toronto	
Programme de formation à l'enseignement, Ottawa	
Programme de formation à l'enseignement, Peterborough	
Collège universitaire Redeemer	92
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne	133

Faculté d'éducation	2015
Programme de formation à l'enseignement, St. Catharines	
Programme de formation à l'enseignement, Stratford	
Programme de formation à l'enseignement, Sudbury	
Programme de formation à l'enseignement, Toronto	
Université Trent	322
Collège universitaire et séminaire Tyndale	83
Université d'Ottawa	
Institut universitaire de technologie	297
Université de Toronto	

Qualifications des membres

Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année (M-I et I-S)

Cinq qualifications de base les plus courantes chez les nouveaux pédagogues en 2015

Cycles moyen-intermédiaire		Cycles intermédiaire-supérieur	
Anglais	411	Anglais	1 072
Histoire	340	Histoire	1 036
Sciences – Général	269	Mathématiques	649
Français langue seconde	227	Sciences – Biologie	625
Santé et éducation physique	209	Sciences sociales – Général	489

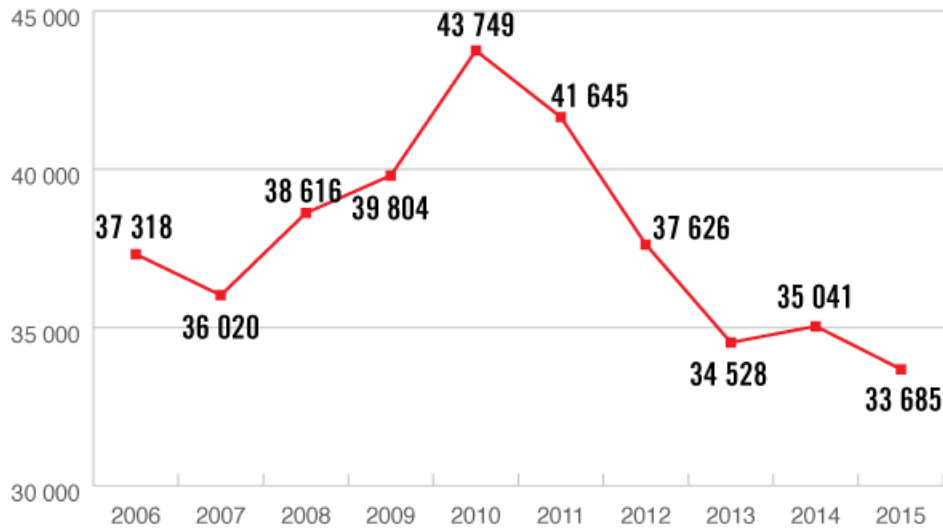
Anglais

Qualification en 2015 la plus courante des enseignants aux **cycles moyen et intermédiaire** quand ils deviennent membres de l'Ordre

Anglais

Qualification en 2015 la plus courante des enseignants aux **cycles intermédiaire et supérieur** quand ils deviennent membres de l'Ordre

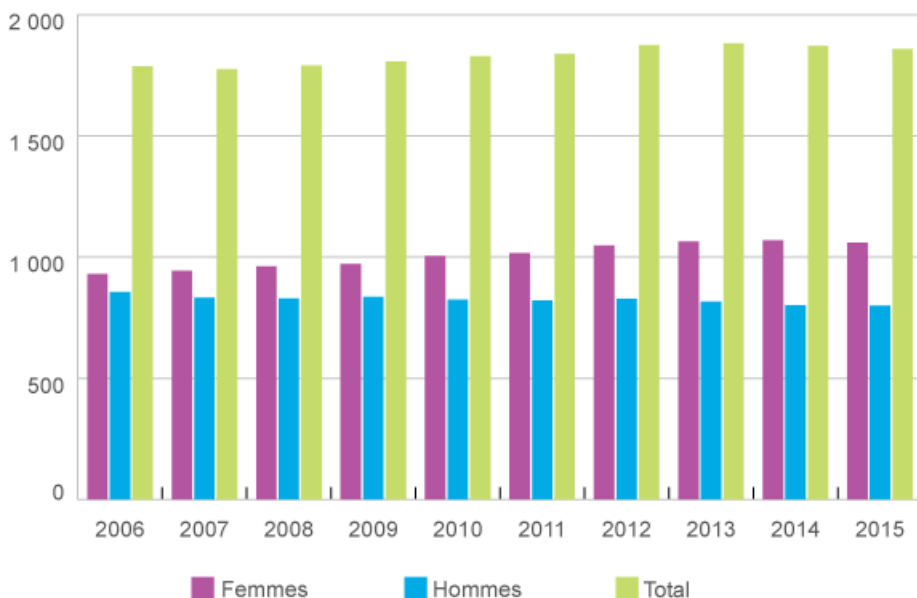
Qualifications additionnelles accordées par année



Membres possédant la qualification de direction d'école (par sexe)



Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par sexe)



Qualifications additionnelles les plus populaires en 2015

Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1	5 662
Mathématiques (cycles primaire et moyen), partie 1	2 972
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 2	1 617
Anglais langue seconde, partie 1	1 607
Éducation de l'enfance en difficulté, spécialiste	1 280
Jardin d'enfants, partie 1	1 204
Lecture, partie 1	1 132
Études religieuses, partie 1	1 078
Français langue seconde, partie 1	1 052
Qualification de directrice ou de directeur d'école, partie 1	921

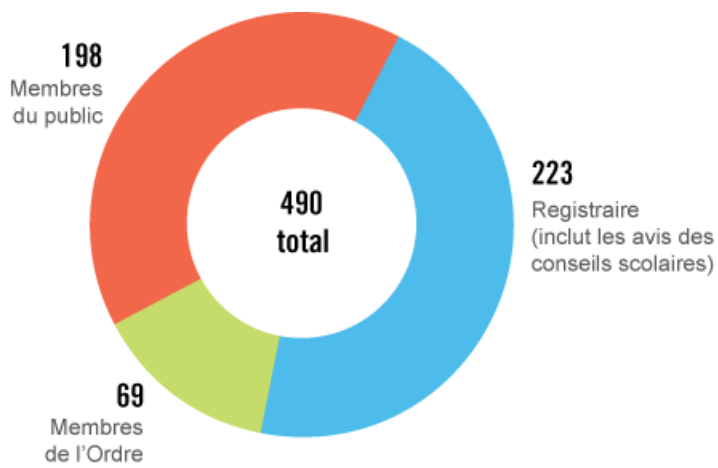
Cours menant à une QA offerts par des fournisseurs autorisés par année

Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)	2
Université Brock	8
Catholic Community Delivery Organization (CCDO)	1
Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)	2
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)	1

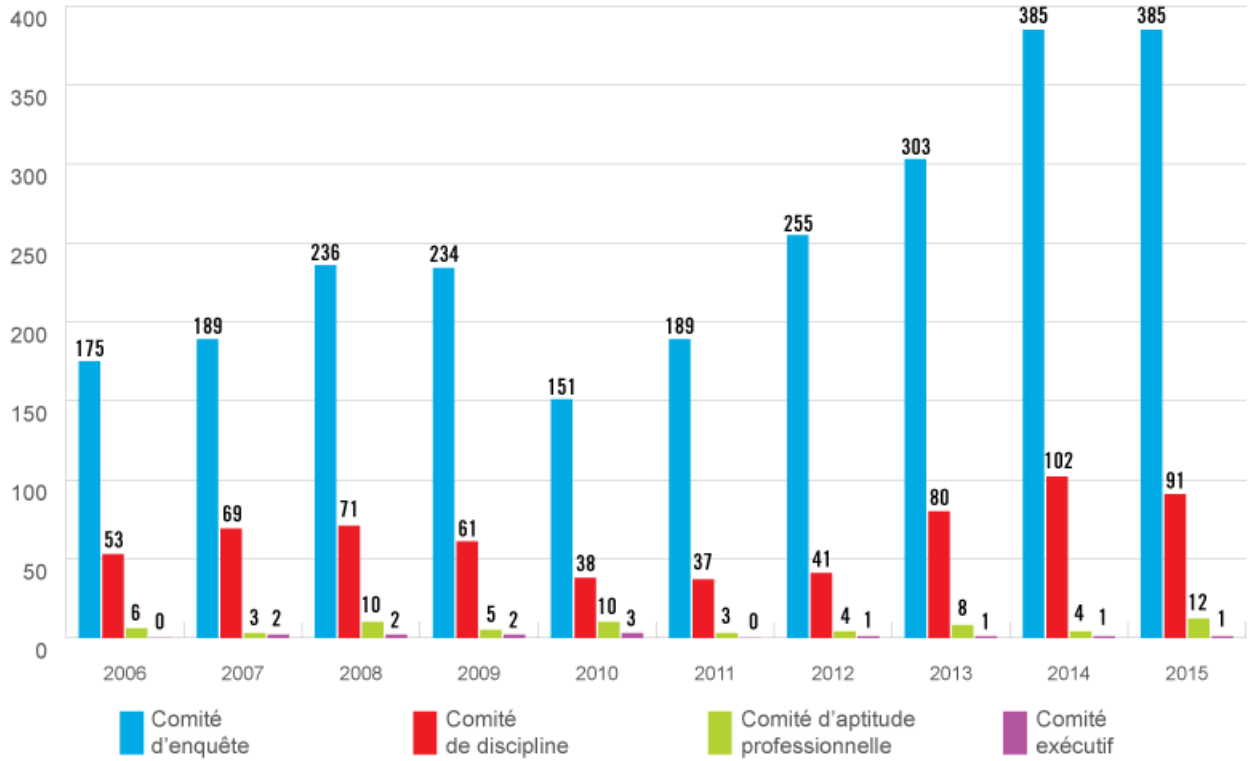
Cours menant à une QA offerts par des fournisseurs autorisés par année	
Université Charles-Sturt, Ontario	1
Eastern Ontario Staff Development Network (EOSDN)	1
Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)	15
Huron-Superior Catholic District School Board	4
Lakehead District School Board	3
Université Lakehead	26
Laurentian University	4
Université Niagara	11
Université Nipissing	7
Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens (OECTA)	13
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO), Université de Toronto	11
Ontario Principals' Council (OPC)	5
Association des conseillères et des conseillers d'orientation scolaire de l'Ontario	2
Peel District School Board	1
Université Queen's	19
Redeemer University College	6
Regis College	3
Six Nations Polytechnic	3
Université de Western Ontario	49
Toronto District School Board	4
Université Trent	12
Université d'Ottawa	14
Université Laurentienne	7
Université Saint-Paul	1
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	17
Université de Windsor	20
Université Wilfrid-Laurier	9
York Catholic District School Board	10
York Region District School Board	2
Université York	15

Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires

Origine des plaintes



Nombre de plaintes par comité



Téléchargement des statistiques

Les statistiques suivantes, qui fournissent des données historiques, sont disponibles en format Microsoft Excel (veuillez sauvegarder les fichiers sur l'ordinateur avant de les ouvrir).

Membres de l'Ordre

[Nombre total de membres en règle](#)

[Personnes figurant dans le tableau public](#)

[Répartition géographique des membres](#)

[Employeurs des membres de l'Ordre, en fonction des renseignements liés au paiement de la cotisation](#)

Données démographiques

[Âge médian des membres de sexe féminin](#)

[Âge médian des membres de sexe masculin](#)

[Âge moyen des membres](#)

Demandes d'inscription

[Nombre de membres agréés, par année](#)

[Demandes d'inscription totales](#)

[Demandes rejetées](#)

[Demandes acceptées](#)

[Demandes en cours de traitement \(dossiers actifs et inactifs\)](#)

[Personnes ayant répondu aux critères d'inscription mais qui ne sont pas membres](#)

[Nombre d'appels des inscriptions, par année](#)

[Membres ayant terminé le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année](#)

Formation à l'enseignement des membres de l'Ordre

[Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario, par année](#)

[Nombre total de membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario](#)

[Nouveaux membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale, par année](#)

[Nombre total de membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale](#)

[Nouveaux membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale \(sauf les É.-U. et le Canada\)](#)

[Nombre total de membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale \(sauf les É.-U. et le Canada\)](#)

[Nouveaux membres selon l'État américain d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale, par année \(collèges frontaliers du Maine et de New York, par faculté\)](#)

[Nombre total de membres selon l'État américain d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale \(collèges frontaliers du Maine et de New York, par faculté\)](#)

Qualifications des membres

Qualification de base des nouveaux membres, par cycle et par année

Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année (M-I et I-S)

Qualification de base de tous les membres, par matière et par année (M-I et I-S)

Nombre total de qualifications additionnelles obtenues par année

Nombre total de cours menant à une QA suivis, par matière

Qualifications additionnelles accordées par année, par matière

Membres possédant la qualification de direction d'école

Membres possédant la qualification d'agent ou d'agent de supervision

Nombre de cours agréés par fournisseur par année

Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2015

Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2014

Nombre de membres par qualification technologique

Plaintes et décisions

Origine des plaintes et décisions

Nature des plaintes

Demandes de remise en vigueur de la carte, par année

Finances

Reddition de comptes

Les états financiers ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, procédures et systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour que l'information financière de l'Ordre soit pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada visant les organismes sans but lucratif et, le cas échéant, ils reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les auditeurs et les représentants de

l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les auditeurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence et en l'absence des représentants de l'Ordre. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de la direction en matière de présentation de l'information financière et examine et approuve les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs indépendants nommés par le conseil, ont examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont exprimé leur opinion sur ces états financiers. Leur rapport est présenté à la page suivante.

Rapport de l'auditeur indépendant

Le 11 mai 2016

À l'intention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, lesquels comprennent le bilan au 31 décembre 2015 et les états des résultats et capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes y afférentes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Bilan

Au 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

	2015	2014
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (Note 10)	3 321	2 880
Placements (Note 6)	8 069	4 727
Comptes débiteurs (Note 12)	930	2 297
Dépôts et charges payées d'avance	181	150
	12 501	10 054
Immobilisations (Note 3)	30 900	32 554
	43 401	42 608
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 4)	3 860	3 407
Produits reportés	517	811
Prêt hypothécaire à payer (Note 5)	533	503
	4 910	4 721
Prêt hypothécaire à payer (Note 5)	18 089	18 622
	22 999	23 343
Capitaux propres		
Capitaux propres	20 402	19 265
	43 401	42 608

Engagements et éventualités (Notes 7 et 8)

Approuvé au nom des membres

Angela De Palma, EAO, présidente du conseil

Michael Salvatori, EAO, chef de la direction et registraire

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État des résultats et capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

	2015 \$	2014 \$
Produits		
Cotisation annuelle	35 583	35 970
Autres droits	1 798	1 982
Publicité	965	1 140
Projets spéciaux	45	99
Intérêts et produits divers	460	237
	<hr/> 39 851	<hr/> 39 428
Charges		
Rémunération des employés	16 137	15 442
Avantages sociaux des employés (note 9)	4 420	4 036
Conseil et comités	720	609
Prestation de services aux membres et aux postulants	3 572	4 133
Exercice de la profession	510	324
Enquêtes et audiences	4 215	4 794
Soutien au fonctionnement	5 296	5 092
Intérêts débiteurs sur les emprunts hypothécaires	1 090	1 118
Amortissement	2 504	2 815
Élections du conseil	250	57
	<hr/> 38 714	<hr/> 38 420
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	1 137	1 008
Autres éléments (note 12)	-	2 977
	<hr/> 1 137	<hr/> 3 985
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	1 137	3 985
Capitaux propres au début de l'exercice	19 265	15 280
Capitaux propres à la fin de l'exercice	<hr/> 20 402	<hr/> 19 265

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

	2015	2014
	\$	\$
Augmentation (diminution) de la trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	1 137	3 985
Ajout (déduction) : éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	2 504	2 815
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	1 367	(1 924)
Dépôts et charges payées d'avance	(31)	(7)
Comptes créditeurs et charges à payer	453	(389)
Produits reportés	(294)	(103)
	<hr/> 5 136	<hr/> 4 377
Activités d'investissement		
Achats de placements	(28 801)	(20 057)
Produits du rachat de placements	25 459	19 000
Achat d'immobilisations	(850)	(1 222)
	<hr/> (4 192)	<hr/> (2 279)
Activités de financement		
Remboursement du capital du prêt hypothécaire	(503)	(475)
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	441	1 623
Trésorerie au début de l'exercice	2 880	1 257
Trésorerie à la fin de l'exercice	<hr/> 3 321	<hr/> 2 880

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

1. Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario et d'accorder les autorisations d'enseigner.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

En tant qu'organisme de réglementation professionnelle sans but lucratif, l'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers de l'Ordre ont été préparés conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif. L'Ordre a adopté les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les produits.

Les cotisations perçues d'avance sont reportées et comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles s'appliquent.

Tous les autres produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent être raisonnablement estimées et s'il existe une assurance raisonnable qu'elles pourront être perçues.

Placements

Les placements comprennent la trésorerie et les placements à court terme très liquides détenus à des fins de placement plutôt que pour faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3, 4 et 10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciel	3 ans
Amélioration du bâtiment	15 ans
Bâtiment	30 ans

Instruments financiers

Les passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement ou coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, auxquels s'ajoutent les frais de financement ou coûts de transaction. Les placements sont évalués au coût après amortissement et tiennent compte des intérêts courus.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, à la fin de l'exercice, s'il y a une indication de dépréciation. Si tel est le cas, l'Ordre doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important au montant prévu ou au calendrier des flux de trésorerie provenant des actifs financiers. S'il y a eu un changement défavorable important aux flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la valeur actualisée la plus élevée des flux de trésorerie prévus, soit le montant que l'Ordre pourrait obtenir en vendant l'actif financier ou le montant qu'il prévoit obtenir en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et circonstances s'améliorent, la moins-value sera reprise dans la mesure de l'amélioration, ne dépassant pas la valeur comptable initiale. La moins-value est comptabilisée moyennant un compte de correction de valeur, avec une charge correspondante inscrite aux états des résultats et des capitaux propres.

La direction estime que les états financiers n'exposent l'Ordre à aucun risque important en matière de taux d'intérêt, de devise ou de crédit.

Estimations

Afin de préparer les états financiers selon les normes comptables visant les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Immobilisations

	Frais	Amortissement cumulé	2015 Montant net	2014 Montant net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	5 547	4 232	1 315	1 418
Matériel de bureau	4 264	2 959	1 305	1 629
Matériel informatique	1 578	1 282	296	356
Logiciel	191	106	85	41
Amélioration du bâtiment	14 559	4 801	9 758	10 541
Bâtiment (note 5)	12 834	2 353	10 481	10 909
Terrain (note 5)	7 660	-	7 660	7 660
	46 633	15 733	30 900	32 554

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2015 comprennent les remises gouvernementales exigibles de 183 \$ (163 \$ en 2014).

5. Prêt hypothécaire à payer

Le 23 juin 2010, l'Ordre a procédé à l'achat de huit étages d'un immeuble commercial en copropriété de 15 étages sis au 101, rue Bloor Ouest. Le vendeur a conservé les six étages du bas, y compris le rez-de-chaussée, qui abrite des locaux commerciaux. Le coût d'achat total de la propriété s'élevait à 20,5 millions de dollars, montant qui a été comptabilisé dans les immobilisations.

L'Ordre a obtenu de sa banque un prêt hypothécaire de 14,12 millions de dollars pour financer l'achat. La propriété garantit ce prêt hypothécaire amorti sur 30 ans. La propriété, une hypothèque mobilière et une cession générale des loyers et des baux servent de garantie à ce prêt hypothécaire.

L'Ordre a aussi obtenu de sa banque un prêt hypothécaire de construction de 6,14 millions de dollars pour financer l'amélioration du bâtiment. Les modalités de ce prêt hypothécaire sont les mêmes que celles du prêt hypothécaire contracté pour l'acquisition du bâtiment.

	2015	2014
	\$	\$
Banque de Montréal, 5,77 % payable par versements mensuels du capital et des intérêts de 93 \$, échéant le 30 juin 2020	12 978	13 329
Banque de Montréal, 5,77 % payable par versements mensuels du capital et des intérêts de 40 \$, échéant le 30 juin 2020	5 644	5 796
	18 622	19 125
Moins : Partie courante	533	503
	18 089	18 622

Calendrier des paiements de capital :

	\$
2016	533
2017	564
2018	598
2019	633
2020	671
Par la suite	15 623
	<u>18 622</u>

6. Placements

	2015	2014
	\$	\$
Banque de Montréal, CPG encaissable (1,25 %), arrivé à échéance le 6 mars 2015	-	1 010
Banque de Montréal, compte d'épargne bonifiée, taux variable	-	3 717
Vancity, CPG (1,4 %), arrivé à échéance le 22 février 2016	4 048	-
Banque de Montréal, CPG (1,4 %), échéant le 22 août 2016	4 021	-
	8 069	4 727

Le solde de placements comprend des intérêts courus de 69 \$ (10 \$ en 2014).

7. Engagements

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu de ces contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	\$
2016	65
2017	63
2018	57
	<u>184</u>

8. Éventualités

L'Ordre est exposé à des réclamations qui peuvent survenir de temps à autre dans le cours normal de ses activités. La direction n'a connaissance d'aucune situation qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de l'Ordre ou sur ses résultats.

9. Régimes de retraite

Les enseignantes et enseignants agréés qui travaillent à l'Ordre doivent participer au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO), un régime à prestations déterminées. Parmi les salariés non enseignants, seuls quatre ne participent pas au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), un régime à prestations déterminées semblables au RREO. Le RREO et OMERS sont tous deux des régimes de retraite interentreprises. L'Ordre verse une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. Les cotisations sont déterminées en fonction du relevé de fin d'exercice de chaque régime.

L'Ordre a enregistré une charge de retraite annuelle globale de 1 584 \$ (1 473 \$ en 2014) pour les deux régimes, laquelle est incluse au poste Rémunération des salariés des états des résultats et capitaux propres.

10. Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de fonctionnement non garantie de 5 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,5 %. Aucun montant n'avait été retiré de la marge de crédit au 31 décembre 2015 (néant \$ en 2014).

11. Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Ordre soit incapable de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. L'Ordre gère son risque d'illiquidité en estimant les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement et en maintenant une facilité de crédit afin d'avoir suffisamment de fonds disponibles pour répondre à ses obligations financières actuelles et éventuelles. L'Ordre dispose de suffisamment de fonds pour satisfaire à ses obligations actuelles.

12. Autres éléments

En 2014, l'Ordre a résolu avec succès un différend de longue date avec l'ARC, ce qui a donné lieu à un remboursement net de 1 765 \$. De plus, par suite d'une réévaluation favorable des impôts fonciers, l'Ordre a reçu un remboursement de 1 212 \$. Du montant total de 2 977 \$, le montant de 1 212 \$ a été comptabilisé dans les comptes débiteurs au 31 décembre 2014, et 96 \$ n'ont toujours pas été remboursés.

13. Évènement postérieur

Au cours du premier trimestre de 2016, l'Ordre a négocié un remboursement anticipé unique sans pénalités sur son prêt hypothécaire à taux fixe équivalant à 10 % du capital. Le remboursement a été effectué le 1^{er} avril 2016.



Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Fixer la norme pour un
enseignement de qualité



Pour en savoir plus :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Télécopieur : 416-961-8822
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
Courriel : info@oeeo.ca
www.oeeo.ca